



RAPPORT ANNUEL  
**2013**

 OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

## **PRODUCTION**

### **Coordination de la rédaction**

Luc Doray

### **Collaboration à la rédaction**

Louis-Alexandre Cazal

Luc Doray

Lizon Levesque

Jimmy Paquet-Cormier

Anik Pouliot

Gilles Vézina

### **Révision**

Lizon Levesque

### **Traduction**

Joanne Gibbs

### **Photographies**

Lucie Bataille

David Dinelle

Denis Labine

Richard Lefebvre

Fred Tougas

### **Conception graphique**

Sextans

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2014

Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2014

ISBN 978-2-924002-55-1 (imprimé)

ISBN 978-2-924002-56-8 (PDF)

Version disponible sur le site Internet :

**[www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)**

English paper version available upon request

English PDF available on Internet website





Monsieur Frantz Benjamin  
Président du conseil municipal  
Ville de Montréal  
Montréal (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal,

Louise Roy

Le 1<sup>er</sup> mai 2014

## **REMERCIEMENTS**

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2013.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'implication de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier, de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leur opinion et leurs commentaires.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Le message de la présidente</b> .....	<b>4</b>
<b>La mission et le mandat de l'Office</b> .....	<b>8</b>
<b>Les consultations</b> .....	<b>10</b>
<b>Le bilan des communications</b> .....	<b>30</b>
<b>Les relations extérieures de l'Office</b> .....	<b>32</b>
<b>Le budget de l'Office</b> .....	<b>34</b>
<b>Annexe I</b> .....	<b>36</b>
Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2013	
<b>Annexe II</b> .....	<b>52</b>
Extraits de la Charte de la Ville de Montréal	
<b>Annexe III</b> .....	<b>56</b>
Organisation, pratiques et code de déontologie	
<b>Annexe IV</b> .....	<b>61</b>
Liste des employés et collaborateurs en 2013	

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Le présent rapport annuel et le message de la présidente revêtent pour moi un caractère particulier. Nommée commissaire à temps partiel dès les tout premiers débuts de notre organisme, je termine en juin mon deuxième mandat comme présidente. On me permettra donc de proposer un certain bilan.

Au fil des ans, nous avons été à la fois les témoins et les acteurs de l'évolution de la vie démocratique et, plus particulièrement, de la transformation des pratiques de consultation publique à Montréal.

Nous avons traversé cette première décennie d'existence toujours avec le même souci d'ouverture au plus grand nombre possible de Montréalais, de transparence et de lisibilité des initiatives d'information du public, d'équité de traitement des points de vue, de rigueur de l'analyse, avec la conviction qu'un débat public de qualité permettait aux élus de prendre de meilleures décisions et aux promoteurs de réaliser de meilleurs projets.

## L'Office accompagne les Montréalais et leurs élus dans la construction de la ville

Pendant ses douze années d'existence, l'Office a vu évoluer les mandats qui lui ont été confiés. De la consultation sur les projets à portée locale, l'Office a élargi ses pratiques aux consultations publiques sur des projets de plus grande envergure, à portée métropolitaine. Nous avons également piloté plusieurs consultations publiques à des moments clés ou au terme de vastes démarches de planification du redéveloppement ou de la revitalisation de quartiers entiers.

Grâce à des processus accueillants pour les citoyens, à un examen rigoureux des préoccupations soulevées et des retombées pour la collectivité montréalaise, grâce encore à une analyse de la concordance des projets déposés avec les politiques municipales, je pense que l'on peut affirmer que l'Office a contribué à la cohérence de l'action publique dans la perspective de l'intérêt général.

On pense notamment aux exercices menés ces dernières années sur le quartier Griffintown ou sur la protection et la conservation du mont Royal ou du Vieux-Montréal, sur le Triangle Namur-Jean-Talon ou sur le réaménagement des terrains de la gare de triage d'Outremont. On pense aussi aux consultations publiques sur les nombreux programmes particuliers d'urbanisme (PPU). De plus, la discussion publique des projets a incité les promoteurs privés et publics à relever les standards qui président à la confection des dossiers présentés en consultation, et la Ville à déployer les consignes qui leur sont acheminées.

Le site web de l'Office est, par ailleurs, devenu une véritable mémoire institutionnelle à laquelle se réfèrent autant les participants aux consultations que les professionnels de la Ville, les chercheurs, les étudiants et les citoyens en général. Il a accueilli 30 000 visiteurs en 2013. Que ce soit par le site web et les archives qui y sont conservées ou par la collection « Les Cahiers de l'OCPM, S'approprier la Ville », nous avons voulu mettre en lumière les messages citoyens récurrents et faciliter leur analyse à travers les divers rapports des commissions de l'OCPM depuis 2002. Par exemple, le cahier « Le Mont Royal, une richesse collective » présente un historique des mobilisations citoyennes en sa faveur. Il fait aussi ressortir un ensemble de messages assez convergents concernant la perception qu'entretiennent les Montréalais de la montagne et de l'approche jugée souhaitable pour la préserver maintenant et pour l'avenir. Ce travail d'identification des valeurs et des approches privilégiées doit être poursuivi. Il n'en est qu'à ses débuts.



### L'Office contribue également à la cohésion sociale

C'est avec la mise en place d'un forum indépendant et stable où se retrouvent des citoyens, des promoteurs de projets, des représentants de la société civile, des représentants de l'administration municipale, pour parler de la ville selon une procédure connue et prévisible, que l'Office contribue à créer de la cohésion sociale. Les maillages qui se créent entre les différents acteurs sur des enjeux d'intérêt commun permettent notamment à ces acteurs d'élargir leur réflexion et d'acquérir de nouveaux pouvoirs. Plusieurs exemples démontrent le rôle essentiel que joue un tiers neutre comme l'Office dans la résolution des controverses par le débat public plutôt que par le conflit ouvert et l'affrontement. Qu'on se rappelle la revitalisation de l'immense terrain des Ateliers du CN dans l'arrondissement du Sud-Ouest ou la consultation publique sur le projet d'école à l'Île des Sœurs.

L'intervention d'une institution qui agit comme organisme indépendant et neutre oblige à tenir compte de discours signifiants qui, autrement, pourraient être mis de côté quelle que soit leur teneur. Les demandes pour du logement abordable et social qui peinaient à être entendues il y a à peine 5 ou 6 ans, ont été accueillies, tout comme les réserves des promoteurs immobiliers face

au projet Quartier Bonaventure de la Société du Havre, par exemple. Le tiers neutre amène plus d'équilibre dans le rapport de force qui est toujours présent en démocratie.

### L'Office contribue au décodage et à la reconnaissance des valeurs sociales

Le momentum que crée la discussion publique d'un projet ou d'une politique permet de mettre en débat des valeurs qui, autrement, sont plutôt vécues en silo et, au terme des échanges, de faire apparaître celles qui rejoignent les Montréalais.

Il n'y pas si longtemps, les Montréalais sortaient de la ville pour retrouver la nature et ainsi recréer une expérience humaine fondamentale, celle de l'inclusion dans un environnement naturel plus vaste, un habitat convivial et sain. Il est intéressant de noter que, pour de plus en plus de Montréalais, maintenant l'expérience se vit en ville et la ville se doit d'offrir un environnement qui favorise une vie saine dans un cadre où la nature en ville est aussi porteuse de liens sociaux solides. Cela a permis de voir émerger une image de la ville traduite dans une forme urbaine qui, tout en faisant place à une nature urbaine, se distingue de

la banlieue par l'intensité des proximités et des activités qu'elle propose. Agriculture urbaine, verdissement des murs et des toits, sentiers urbains, pistes cyclables, réseaux des grands parcs et d'espaces verts urbains, protection de la montagne et accès aux rives, toutes ces demandes citoyennes témoignent d'une nouvelle conception de la relation nature-ville, de nouvelles valeurs que l'Office a contribué à faire reconnaître.

### **L'Office rend accessibles les meilleures pratiques en consultation publique**

Dans la Charte de la Ville de Montréal, il est inscrit que l'Office doit proposer des règles qui assurent des mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces. C'est à travers l'organisation de plusieurs colloques et événements que nous avons décidé de faire connaître les pratiques qui nous apparaissent remarquables, notamment parce qu'elles reprennent l'esprit et aussi la lettre de la politique de consultation de la Ville.

Expériences montréalaises et exemples venus d'ailleurs, les colloques ont permis de faire valoir des initiatives dignes de mention dans les temps courts et les temps longs de la consultation publique. Plusieurs thématiques centrales ont été mises en débat à l'occasion de ces événements. Les citoyens sont-ils des bâtisseurs de ville ? La consultation publique peut-elle contribuer à assurer plus de cohérence dans les choix d'aménagement et de développement à Montréal ? Comment les débats tenus par l'OCPM contribuent-ils à donner forme aux valeurs des Montréalais dans la Ville ? Quels sont les temps forts de la consultation publique sur les grands projets ?

Quant à Wikicité, notre dernier événement, il a porté sur la valeur ajoutée du numérique en consultation publique. Ce colloque a soulevé beaucoup d'intérêt dans une variété de milieux et chez des auditoires nouveaux.

Le bagage de connaissances de l'Office sur les meilleures pratiques s'est enrichi grâce aux collaborations établies à l'international, surtout avec le Grand Lyon, mais aussi avec la ville de Porto Alegre, la Communauté urbaine de Bordeaux et la Ville de New York.

Avec le Grand Lyon, nous entretenons des liens étroits depuis quelques années, notamment sur la gestion des consultations publiques portant sur les grands projets, ceux qui se tiennent sur le temps long. Ces échanges ont donné lieu à des missions d'observation et de discussions qui ont été mutuellement très fructueuses. Très connue pour être novatrice dans les processus de budget participatif, la ville brésilienne de Porto Alegre s'est intéressée de près au modèle de l'Office, à tel point qu'elle s'apprête à l'appliquer en l'adaptant à ses propres conditions.

Je voudrais ajouter une note à cette rubrique concernant la demande acheminée par le Maire de Montréal, il y a quelques années, d'offrir aux élus une session de formation aux meilleures pratiques de consultation publique. Cela a donné l'occasion d'entendre les élus et de répondre, du moins espérons-le, à leurs préoccupations.

### **Améliorer nos services : des enjeux**

À mesure que l'expérience se déploie, que le dialogue avec d'autres expériences ailleurs dans le monde s'intensifie et que les recherches universitaires se développent, il est important que nous exercions une vigilance accrue pour améliorer nos services, c'est-à-dire rendre les processus encore plus accessibles aux citoyens et plus faciles à utiliser, les débats équitables et plus éclairants, toujours en vue de la prise de décision des élus.

#### **Mieux rejoindre les communautés culturelles et informer les promoteurs**

Plusieurs pistes s'offrent à l'Office dans les prochaines années. Tout d'abord, au niveau des outils pour rejoindre les citoyens. En plus du maintien de nos canaux actuels, nous devons penser à raffiner nos méthodes pour rejoindre des clientèles que nous avons toujours eu plus de difficultés à toucher. Je pense ici principalement aux communautés culturelles. La diversité de notre ville est grandissante et une partie de la population utilise des réseaux qui sont liés à leur communauté. Il faut apprendre à bien s'insérer dans ces réseaux. Le contact avec les promoteurs pourrait aussi se déployer pour faire en sorte que la présentation et l'échange sur leurs projets rendent justice à leurs initiatives.



### **Harnacher la puissance du numérique**

Sur un autre registre, l'Office devra aussi harnacher la puissance du numérique dans ses processus. Le phénomène de la participation citoyenne à travers les outils numériques se développe à grande vitesse et pose toute une série de défis, de problèmes et d'opportunités que nous devons prendre à bras le corps, parce que le numérique est appelé à prendre une place de plus en plus importante dans l'univers des débats sur l'action et les politiques publiques.

### **Intervenir en amont**

Certains des projets examinés par l'OCPM se réalisent sur un temps long. Ces grands projets se modifient inévitablement au gré des contraintes et des opportunités de marché. L'expertise de l'Office pourrait être mise à contribution de façon plus systématique en amont et tout au long de la mise en œuvre des projets, dans des exercices de médiation, de conciliation ou de coconstruction de décisions. Plusieurs formes de contribution sont possibles, y compris celle de garant des processus de relation avec le milieu mis sur pied par les promoteurs une fois les projets autorisés, un peu comme le fait la Commission nationale du débat public, en France. Il faudrait toutefois s'assurer de la transparence de cette fonction et du caractère public de ses résultats.

### **Des débats génériques**

Il nous a souvent été donné de constater l'intérêt de tenir des débats génériques en amont des politiques publiques ou des grands exercices de planification. La consultation sur l'agriculture urbaine a fourni cette occasion et ce sera peut-être le cas également lors de la consultation sur l'avenir des édifices excédentaires du CHUM et du CUSM. Il pourrait être utile, par exemple, de se demander quelle devrait être la place des ateliers d'artistes dans notre ville ? Quel devrait être l'avenir des édifices patrimoniaux ? Comment assurer la singularité du centre-ville ? Un débat générique sur des thèmes porteurs pourrait indiquer des directions qui permettraient d'enrichir les contenus d'éventuelles politiques.

### **Confirmer le rôle de l'OCPM**

Bien que l'OCPM bénéficie d'un statut inscrit dans la Charte de la Ville de Montréal, son intervention n'est prédéterminée que dans quelques cas. Les grands projets, notamment, ne font pas partie de ces quelques cas. Pour assurer la transparence des processus qui mènent à une décision des élus, il est nécessaire de préciser et, à mon avis, d'élargir l'éventail des cas où le recours à l'OCPM, comme tiers neutre et indépendant, est automatique.

Au fil du temps, le nombre des mandats confiés à l'Office a augmenté et les projets se sont complexifiés de par leur nature même, mais aussi de par les controverses les entourant.

Le mode de fonctionnement actuel rend difficile la planification de nos activités parce que souvent l'afflux des mandats est soudain et concentré dans le temps. En 2012 et en 2013, il a fallu demander des extensions budgétaires très importantes pour répondre à de nombreux mandats confiés tous ensemble durant la même période de temps. L'équipe a fourni des efforts allant largement au-delà de ce qu'il est souhaitable de fournir dans un contexte normal de travail. Dans ce contexte qui semble vouloir se confirmer, nous avons besoin de pouvoir compter sur des ressources financières plus importantes afin de conserver au service de l'institution le personnel que nous avons formé, et même d'agrandir un peu notre équipe.

Comme on peut le constater, l'Office de consultation publique de Montréal pourrait être de plus en plus utile dans une ville où les débats sont vivifiés par la quantité de citoyens qui y prennent part et par la qualité de leur contribution. Mes mandats se terminent donc dans un contexte favorable au développement de l'Office. J'espère avoir contribué à en faire un outil utile aux Montréalaises et aux Montréalais et à leurs élus.

Je tiens d'ailleurs, en premier lieu, à les remercier, ces citoyens qui, par milliers, donnent vie à l'Office en participant à ses activités. Sans eux, tout notre travail est futile. Je souhaite aussi remercier tous les commissaires avec lesquels j'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler au fil de ces huit années de présidence. Ils ont tous et toutes mis tout leur cœur et leurs compétences à l'ouvrage pour mener des consultations productives et utiles. Un mot de gratitude aussi pour les collaborateurs de l'Office, employés, experts, panélistes, fonctionnaires, promoteurs qui contribuent aussi à donner vie à notre organisme. Enfin, mes salutations vont aux élus montréalais et à l'administration nouvellement élue, mes vœux de succès les accompagnent.

Bonne route à l'Office de consultation publique de Montréal !



La présidente, Louise Roy

# LA MISSION ET LE MANDAT DE L'OFFICE

## LA MISSION

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

## LE MANDAT

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, actif depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.

## LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL DÉFINIT AINSI LE MANDAT DE L'OCPM :

- 1° proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces ;
- 2° tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville ;
  - 2.1° tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement ;
- 3° tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

Les articles 89 et 89.1 prévoient également que l'OCPM devra tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la Ville pourrait adopter concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique ;
- de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux ;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés ;
- un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.

Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la Charte de la Ville de Montréal a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 qui modifiait l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal était sanctionné afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Le 20 juin 2008 était sanctionné le projet de loi 22 qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au plan engagée par le conseil de la ville.

Le 15 juin 2012 était sanctionné le projet de loi 69 qui, entre autres choses, redéfinit les critères à partir desquels des mandats peuvent être donnés à l'Office en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Le projet de loi remplace, dans le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article les mots « une université, un collège » par « un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire ». La portée de cette modification est de permettre l'application des dispositions de cet article aux écoles secondaires et primaires.

Le même projet de loi, par son article 25, donne la possibilité à la Ville de modifier, par règlement et sans autre formalité, certaines dispositions du « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique », et ce, malgré l'article 89.1 de la Charte de la Ville.

# LES CONSULTATIONS

En 2013, l'Office de consultation publique de Montréal s'est vu confier un certain nombre de mandats, dans le domaine du développement immobilier, dans celui de l'examen de propositions d'aménagement du territoire de larges secteurs de la Ville et un dernier, le Plan de développement de Montréal (PDM), qui portait sur l'ensemble de la ville. Cette consultation a certainement été la plus considérable de celles menées par l'Office depuis sa création.



En effet, l'exercice portait sur un document prévoyant des actions et des orientations de développement de la ville pour les prochains vingt ans, et cela, tant au niveau urbanistique, économique, environnemental et social. Le document de la Ville avait fait l'objet d'un premier examen par les arrondissements en 2012 ; la consultation de l'Office portait sur sa version finale. Cette consultation s'est tenue de multiples façons : présentation de toute l'équipe de direction de la Ville, de nombreuses journées de colloques, des exercices de participation à travers les médias sociaux et une étape de dépôt et présentation de mémoires.

Les consultations portant sur la planification de développement de larges secteurs de la ville ont aussi pris une grande importance en 2013. En premier lieu, l'Office a tenu un exercice de consultation sur le Plan de développement et de mise en valeur du Vieux-Montréal. Ce secteur emblématique de notre ville a suscité beaucoup d'intérêt pour cette consultation qui a été très suivie. Notons que, pour une première fois, nous avons assuré la webdiffusion d'une partie des séances d'information qui mettaient en présence des panels d'experts. Nous avons aussi procédé à la mise en ligne d'un questionnaire afin d'élargir la participation. Plus de 1 200 citoyens ont pris la peine de le remplir et d'exprimer ainsi une opinion sur la proposition de la Ville.

Deux autres secteurs ont fait l'objet de consultations pour en assurer un développement planifié. Le premier est situé dans l'environnement immédiat du nouveau Campus du Centre hospitalier universitaire McGill, le campus Glen. La Ville a soumis un Programme particulier d'urbanisme (PPU), balisant le développement d'un large secteur principalement à l'ouest du site et qui vit une situation d'enclavement. Il s'agit du secteur Saint-Raymond. La consultation de l'Office a notamment permis de tenir des soirées « Portes ouvertes » donnant l'occasion aux principaux acteurs d'exposer leur vision du développement du secteur à la population.

Le deuxième secteur pour lequel une consultation s'est tenue porte sur les abords du futur campus Outremont de l'Université de Montréal. La Ville présentait aux citoyens le résultat d'un exercice de planification mené au cours de la dernière année et qui prenait la forme d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES). Comme cela sera le cas pour le Plan de développement de Montréal (PDM), le PDUES englobe toutes les facettes du redéveloppement de ce secteur au cœur de l'île et qui devrait connaître un renouveau dans la foulée du campus universitaire à venir.

Par ailleurs, plusieurs projets immobiliers plus localisés ont été examinés. Signalons la transformation du marché Saint-Jacques dans l'arrondissement de Ville-Marie à des fins résidentielles tout en maintenant une vocation commerciale, la reconfiguration des accès au campus du Collège Notre-Dame dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et, finalement, la construction d'une école primaire à l'Île des Sœurs dans l'arrondissement de Verdun. Cette dernière consultation a donné lieu à une mobilisation sans pareille de la part des citoyens impactés. En effet, la commission a reçu plus de 200 mémoires et de nombreuses séances d'information et d'audition de mémoires ont dû être organisées.

Au total, environ 6 799 Montréalaises et Montréalais ont participé aux consultations publiques de l'Office cette année, notamment à l'occasion de 48 séances publiques au cours desquelles 481 mémoires ont été déposés.

## DÉSIGNATION

### Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal



## RÉSOLUTION

Il est résolu de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne une consultation publique relative au projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

## DATES CLÉS

**Forums thématiques :**

22, 23 et 29 janvier 2013

**Audition des mémoires :**

18 et 19 février 2013

**Dépôt du rapport :**

7 mai 2013

**Diffusion du rapport :**

21 mai 2013

## TERRITOIRE

Arrondissement de Ville-Marie

## OBJET DE LA CONSULTATION

S'appuyant sur un bilan des développements qu'a connus le Vieux-Montréal au cours des dernières décennies, le Plan, produit par la Ville de Montréal, propose une stratégie qu'il articule autour de trois grands objectifs :

- > **Soutenir un milieu de vie complet de qualité adapté à la vie quotidienne et générant sa propre vitalité l'année durant.** Le Plan aborde ici, notamment, des moyens à mettre en place pour assurer un meilleur équilibre entre les diverses fonctions urbaines présentes au sein du territoire du Vieux-Montréal.
- > **Affirmer l'identité du Vieux-Montréal tout en l'enrichissant.** Il traite ici de l'importance de protéger le patrimoine historique et les éléments qui forgent l'identité du Vieux-Montréal, tout en abordant, à travers l'évolution des quartiers adjacents, ses relations avec la ville et avec le fleuve.
- > **Créer une destination renommée.** Cet objectif renvoie aux moyens à mettre en place pour maintenir et accroître l'attractivité du quartier auprès des visiteurs de Montréal, de sa région, du Québec et d'ailleurs.

En outre, le Plan propose des interventions prioritaires en vue de mettre en œuvre les orientations mises de l'avant, contribuant ainsi à rehausser l'apparence de l'arrondissement historique d'ici 2017.



## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

La consultation démontre que les Montréalais sont attachés à leur quartier fondateur. En raison de ses multiples atouts, le quartier historique est une composante essentielle de l'identité montréalaise et métropolitaine, un élément rassembleur pour toute la collectivité.

C'est d'abord sa valeur de centre historique qui caractérise donc le Vieux-Montréal. Tant les personnes qui ont répondu au questionnaire en ligne que celles qui sont venues exposer leur point de vue devant la commission ont majoritairement exprimé cette opinion.

La commission recommande, en conséquence, que le premier objectif du *Plan de protection et de mise en valeur* soit l'affirmation et l'enrichissement de ce trait fondamental de la personnalité du Vieux-Montréal, ainsi que la mise en valeur de son patrimoine historique et urbain.

Pour soutenir la fonction emblématique et de mémoire, plusieurs mesures ont été préconisées au chapitre de la programmation culturelle, mais s'il est une mesure qui a fait consensus c'est, au premier chef, l'implantation d'une signalisation d'interprétation permettant d'offrir sur les lieux mêmes une lecture de l'histoire, de l'architecture et du patrimoine immatériel des endroits marquants du Vieux-Montréal. Une signalisation destinée à orienter les visiteurs, vers et à l'intérieur de la ville ancienne, fait également considérablement défaut. Elle devrait être mise en place. De plus, le bon travail effectué depuis plusieurs années en matière de conservation et de restauration du patrimoine bâti au sein du Vieux-Montréal devrait se poursuivre.

**L'accès public aux rives et au fleuve** constitue une valeur très forte aux yeux des Montréalais. Une très grande majorité des participants ont indiqué leur appui au maintien de la vocation du Vieux-Port comme espace public à vocation historique, récréotouristique et culturelle, sur la base des consultations publiques qui ont eu lieu en 1985 et 1986. Pour renforcer le lien entre le Vieux-Montréal et son front de fleuve, la commission recommande de confirmer son caractère public, d'augmenter le nombre d'accès pour les piétons entre le Vieux-Montréal et le Vieux-Port, dans le prolongement de rues existantes, et d'élargir l'accès situé au pied de la place Jacques-Cartier.

**Les portes d'entrée vers la ville ancienne** méritent un traitement solennel et raffiné. La poursuite d'un aménagement adéquat est une entreprise vaste dont la réalisation s'étalera vraisemblablement sur plusieurs années. Se faisant l'écho de propositions qui lui ont été faites, la commission propose de s'attaquer de front, en vue du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, à la création d'un espace prestigieux au pied du Champ-de-Mars par le recouvrement du tronçon de l'autoroute Ville-Marie situé entre les rues Hôtel-de-Ville et Sanguinet. Cette initiative aurait également l'avantage de mettre en évidence l'hôtel de ville, la Maison des citoyens. La commission appuie également l'important développement entrepris par le musée de la Pointe-à-Callière en vue de construire la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, une entrée majestueuse pour l'ouest du Vieux-Montréal.



La signification du Vieux-Montréal et sa valeur identitaire portent la commission à recommander la préservation de son importance physique et visuelle dans le paysage montréalais. L'ensemble du territoire qui surplombe l'autoroute Ville-Marie, à partir de la rue Saint-Urbain vers l'est, représente le parvis de la partie Est du Vieux-Montréal. Son développement mérite d'être planifié avec soin pour éviter tout effet d'emmuraillement. La commission recommande la tenue d'un exercice public de planification de l'ensemble de ce territoire.

Le Vieux-Montréal vit chaque jour grâce à ses résidents, ses travailleurs et ses visiteurs. Le *Plan* propose des mesures pour confirmer le milieu de vie de qualité qu'il constitue. L'offre en parcs de proximité et en espaces verts mériterait toutefois d'être augmentée, les mesures de contrôle des nuisances, particulièrement au chapitre du bruit nocturne, d'être intensifiées, l'accès à des services de proximité et la gestion des déplacements, facilités.

Il est aussi important de s'assurer partout sur le territoire du Vieux-Montréal de la présence d'activités et de commerces qui soient les témoins de ce qui nous distingue comme collectivité, qui fassent honneur à la créativité montréalaise et qui s'adressent à l'ensemble des visiteurs. À ce chapitre, la commission recommande notamment d'améliorer les façons de faire au niveau de l'animation culturelle dans le quartier, d'offrir une programmation dirigée, à l'instar de ce qui se fait dans le Quartier des spectacles, d'agir pour favoriser une offre commerciale authentique, d'agir sans délai en vue de rehausser la qualité de la place Jacques-Cartier, en utilisant, si nécessaire, des moyens règlementaires.

## La mise en œuvre

La commission recommande à la Ville de compléter le *Plan de protection* par un plan d'action, une feuille de route, comportant priorités, échéanciers et mesures de suivi. Il ne s'agit pas ici de mettre de côté une partie des mesures proposées par le *Plan*, mais d'en prioriser certaines, celles qui sont jugées les plus structurantes et dont la mise en œuvre pourrait avoir un effet de levier dans la poursuite des efforts afin de continuer à faire progresser le Vieux-Montréal.

La commission suggère également à la Ville de prévoir, à intervalles réguliers, un mécanisme public permettant de faire le point sur l'état d'avancement des travaux liés au *Plan* et au plan d'action qui en découlerait.

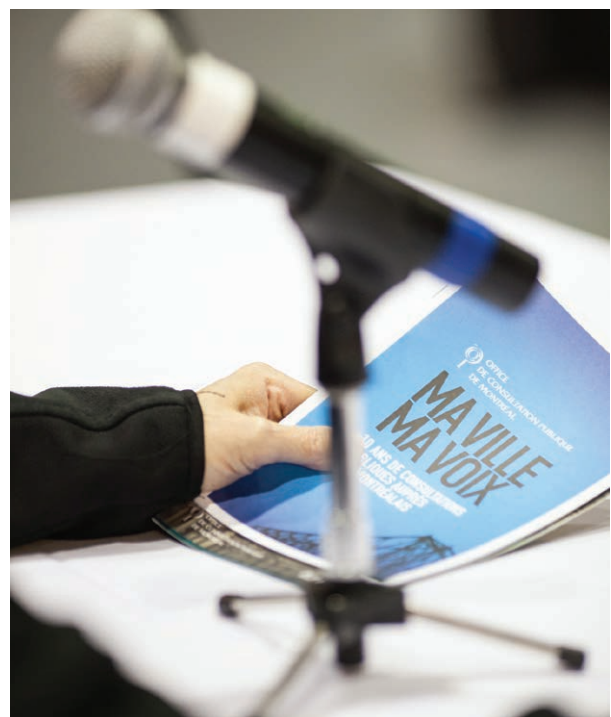
L'ajout d'un plan d'action au *Plan de protection*, et surtout la nécessité de mettre en application de façon cohérente et soutenue les initiatives proposées, exigent un raffermissement du cadre de gestion du *Plan*. C'est pourquoi la commission propose, en outre, d'envisager la

mise en place d'un mécanisme plus formel de coordination doté des ressources appropriées, qui serait imputable et chargé de mener à bien le travail attendu, y compris la collaboration avec ce partenaire incontournable qu'est la Table de concertation du Vieux-Montréal.

## Le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal

Il y a déjà plus de vingt ans, l'imminence du 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal a constitué l'occasion d'une formidable relance de ce quartier historique. À l'orée du 375<sup>e</sup> anniversaire, le débat public autour du *Plan de protection* constitue également une occasion pour envisager d'autres gestes structurants susceptibles de continuer à faire avancer le Vieux-Montréal. Aux yeux de la commission, il y en aurait deux principaux :

- la poursuite de l'aménagement du Vieux-Port de Montréal, notamment la transformation du hangar numéro 16 et le prolongement vers l'est de la promenade actuelle. Ce dossier relève du gouvernement fédéral, qui pourrait ainsi laisser à Montréal un héritage durable, à la hauteur de ce qui a été fait pour 1992 ;
- enfin, l'aménagement d'un passage direct à partir du métro Champ-de-Mars vers le Champ-de-Mars en tant que tel, par le recouvrement du tronçon de l'autoroute Ville-Marie localisé entre les rues Sanguinet et Hôtel-de-Ville, et le déplacement de la bretelle Sanguinet. Ce dossier requiert l'appui du gouvernement du Québec.





## DÉSIGNATION

### Développement du campus du Collège Notre-Dame



## RÉSOLUTION

Il est résolu d'adopter comme premier projet de règlement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame situé au 3791, chemin Queen-Mary », et de recommander l'adoption à une séance ultérieure d'un second projet de règlement susceptible d'approbation référendaire, conformément à la loi, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Il est aussi résolu d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier les annexes H, I, J et L et du Document complémentaire, pour le collège Notre-Dame, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

## DATES CLÉS

**Séance d'information :**

23 janvier 2013

**Audition des mémoires :**

19 février 2013

**Dépôt du rapport :**

16 avril 2013

**Diffusion du rapport :**

30 avril 2013

## TERRITOIRE

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

## OBJET DE LA CONSULTATION

L'OCPM a reçu le mandat de tenir des audiences publiques concernant l'autorisation de démolition, de construction, de transformation et d'occupation des bâtiments du Collège Notre-Dame situé au 3791, chemin Queen-Mary.

Puisque cette institution est située à l'intérieur du site patrimonial déclaré du Mont-Royal, tous les projets d'agrandissement ou de modifications sont soumis à des règles très strictes et doivent ainsi passer par une consultation publique menée par l'OCPM.

Le projet présenté découle de la volonté du collège Notre-Dame de mettre à niveau et d'augmenter ses plateaux sportifs et ses espaces de détente destinés aux élèves du collège. Par la même occasion, le collège désire requalifier les espaces extérieurs au pourtour du pavillon principal afin d'améliorer la qualité paysagère du site.

## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

D'entrée de jeu, la commission souligne que les avis exprimés sont quasi unanimement favorables au projet et que la participation du public à la consultation a été limitée. Le Collège a bien fait ses devoirs. Avec l'aide des responsables municipaux, le processus d'élaboration du programme de transformation a été très bien mené et la démarche empreinte d'ouverture.

Après une analyse du projet à la lumière du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* ainsi que des opinions exprimées lors de la consultation, la commission recommande d'aller de l'avant avec le projet tel que proposé. Elle exprime quelques suggestions pour optimiser l'initiative.

Vu l'intérêt historique et culturel du lieu, à l'instar des Amis de la montagne, il est suggéré au Collège d'élaborer un programme d'accès réel et virtuel du public au domaine, comme lieu de destination et de culture. Il est aussi suggéré de faire un effort supplémentaire pour diminuer le nombre de places prévu dans le stationnement adjacent à la maison Saint-Joseph et de procéder rapidement au verdissement du campus partout où les nouvelles plantations ne seraient pas incompatibles avec les futurs travaux de construction.



## DÉSIGNATION

### Secteur Saint-Raymond et abords du futur campus Glen du CUSM



## RÉSOLUTION

Il est résolu de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue d'activités d'interaction avec le public visant à dresser un état de la situation du secteur sud-est du quartier Notre-Dame-de-Grâce (secteur Saint-Raymond et abords du futur CUSM), à identifier les enjeux relatifs à sa mise en valeur éventuelle ainsi qu'à définir les principes d'une vision d'aménagement urbain, dans le cadre de la préparation d'un programme particulier d'urbanisme.

## DATES CLÉS

**Séance d'information :**

12 février 2013

**Audition des mémoires :**

11, 12 et 18 mars 2013

**Dépôt du rapport :**

4 juillet 2013

**Diffusion du rapport :**

18 juillet 2013

## TERRITOIRE

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

## OBJET DE LA CONSULTATION

Localisé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Saint-Raymond couvre les abords du campus Glen du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et le quartier Saint-Raymond. L'OCPM a reçu le mandat de tenir des activités de consultation afin de faire participer la population à l'élaboration de ce PPU, car l'arrivée du CUSM et la configuration du nouvel échangeur Turcot transformeront ce secteur de façon importante au cours des prochaines années.

Le PPU viendrait donc compléter le Plan d'urbanisme pour ce territoire. Rappelons que plusieurs institutions municipales et provinciales sont impliquées dans le projet d'envergure métropolitaine que constitue l'implantation du CUSM et dans le réaménagement du secteur environnant et qu'une dizaine de consultations publiques ont déjà été tenues depuis 2005.



## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Dans un premier temps, l'Office a procédé à une préconsultation auprès d'acteurs du milieu afin de mettre à jour les enjeux et cadrer le processus à suivre. Un comité de travail de seize personnes réunissant des représentants des milieux municipal, institutionnel et communautaire a présidé à l'établissement de l'état des lieux, à la définition des enjeux et à leur discussion pour en dégager des éléments de vision et des orientations d'aménagement du territoire. Le grand public a, lui aussi, été informé puis consulté sur les résultats des travaux. La commission a reçu 34 mémoires et présentations verbales.

Une option largement majoritaire s'est dégagée en faveur d'un quartier dont le développement devrait s'appuyer sur un caractère familial, villageois, vert, convivial et sécuritaire. Le développement devrait miser aussi sur :

- la diversité ethnoculturelle de la population actuelle ;
- les transports collectifs et actifs comme moyen de déplacement privilégié ;
- des stratégies de désenclavement physique du quartier, notamment par une attention spéciale aux liens nord-sud et au réaménagement de certaines artères est-ouest ;
- des stratégies de désenclavement visuel utilisant les perspectives le long de la rue St-Jacques, tout comme le potentiel que présentent à la fois la falaise St-Jacques et certains corridors visuels vers le nord et le sud ;
- un espace d'expérimentation de technologies vertes et écologiques pour améliorer la qualité de l'air et réduire la pollution atmosphérique causée par les infrastructures routières ;
- les déplacements aux abords du CUSM et dans le quartier Saint-Raymond qui préoccupent aussi au plus haut point les résidents et les groupes du secteur.

**La requalification d'Upper Lachine.** Le réaménagement du tunnel Upper Lachine et sa fermeture à la circulation automobile inquiètent beaucoup pour plusieurs raisons, dont la sécurité et l'accès à la station de métro Vendôme pour les piétons et les cyclistes, l'accès au quartier Saint-Raymond et aux commerces situés sur Upper Lachine.

Il se dégage des travaux de la commission un appui important à l'utilisation future de la rue Upper Lachine comme une artère commerciale du quartier avec services de proximité, terrasses et cafés. L'arrivée de

l'école primaire projetée confirmerait au secteur d'Upper Lachine la vocation de cœur du quartier. Dans ce contexte, l'aménagement de la partie est de la rue en place publique et espace vert d'envergure proposé par la Ville, à l'angle du boulevard Décarie, recevrait un accueil plus chaleureux si les résidents avaient l'assurance que le nouvel espace vert ne donne pas lieu à la création de zones moins sécuritaires dites « zones grises » pour les femmes ou les personnes vulnérables.

**La rue Saint-Jacques.** On souhaite que la réfection de l'échangeur Turcot serve à amorcer la transformation de la vocation de la rue Saint-Jacques en rue plus conviviale pour les piétons et les cyclistes. Le parc linéaire que pourrait constituer la falaise Saint-Jacques devrait être mis en valeur. Les commerces actuels pourraient laisser place graduellement à du logement afin de confirmer le caractère familial de Saint-Raymond et à des commerces de destination, liés par exemple aux activités du CUSM.

**Les abords du métro Vendôme.** Nombreux sont ceux qui ont souligné que l'implantation d'un 2<sup>e</sup> édicule à la station de métro Vendôme, universellement accessible pour les personnes à mobilité réduite et pour les personnes âgées en particulier, représente une condition majeure d'insertion du CUSM dans le milieu et que sa construction est urgente. Une piste cyclable sécuritaire ainsi qu'un accroissement de l'offre en transport en commun sont également souhaités.

La commission a formulé de nombreuses autres suggestions et recommandations pour la mise en œuvre des orientations et des principes d'aménagement qu'elle propose de retenir et en l'occurrence le partenariat et la concertation ; le désenclavement du quartier Saint-Raymond ; la préservation de l'infrastructure sociale et des populations existantes ; l'amélioration de la qualité des milieux de vie ; l'apaisement de la circulation ; l'encadrement du tissu urbain à une échelle humaine ; le verdissement et la mise en valeur de la falaise Saint-Jacques.



## DÉSIGNATION

### Projet de transformation du marché Saint-Jacques



## RÉSOLUTION

Il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte des hauteurs du Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue du Square Amherst – Marché public Saint-Jacques – Quartier Saint-Jacques – 1125, rue Ontario Est ; et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

## DATES CLÉS

**Séance d'information :**

27 février 2013

**Audition des mémoires :**

26 mars 2013

**Rencontre publique :**

7 mai 2013

**Dépôt du rapport :**

17 mai 2013

**Diffusion du rapport :**

31 mai 2013

## TERRITOIRE

Arrondissement de Ville-Marie

## OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché Saint-Jacques est localisé au coin des rues Amherst et Ontario. La consultation publique a porté sur le projet de règlement P-04-047-137 qui permettrait d'augmenter la hauteur maximale de construction sur le site du marché, la faisant passer de 16 mètres à 25 mètres. Cette modification est requise pour réaliser le projet de transformation du marché Saint-Jacques, tel que proposé par la société Europa, actuellement propriétaire du site.

Le projet de la société Europa repose sur une stratégie de revitalisation de l'immeuble qui comprend l'ajout d'un

usage résidentiel et la relance de la fonction marché public du bâtiment. Aussi, le promoteur envisage le maintien de l'activité commerciale au rez-de-chaussée et l'installation d'étals pour les maraîchers sur le parvis de l'édifice. Les étages supérieurs seraient convertis en 25 unités d'habitation. Le 2<sup>e</sup> étage permettrait d'aménager huit de ces unités. Au 3<sup>e</sup> étage et sur un 4<sup>e</sup> étage à construire, 17 unités de type maisonnette avec mezzanine et terrasse sur le toit seraient créées. En conséquence, le bâtiment serait surélevé d'environ 2,8 m.

## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Il est apparu que le projet de la société Europa est adéquat. Le promoteur affiche une volonté clairement affirmée de redonner au site sa vocation de marché public et de confirmer la symbolique du lieu. Toutefois, comme l'a souligné son représentant en audience, le milieu est aussi acteur de la réussite du projet en fréquentant le marché. Il faut donc s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour favoriser cet achalandage, premier gage de réussite.

En ce sens, la commission recommande à la Ville et au promoteur de convenir d'un projet d'accord de développement comprenant notamment la mise sur pied d'un comité de concertation, une garantie sur la pérennité de la fonction de marché sur les espaces extérieurs du site, ainsi que la mise en place d'éléments commémoratifs rappelant l'histoire et le rôle du marché Saint-Jacques.

Au plan architectural, la commission considère que le projet respecte l'immeuble existant. L'ajout d'un 4<sup>e</sup> étage ne vient pas nuire substantiellement à l'intégrité des caractéristiques de l'immeuble. En conséquence, la

commission recommande de procéder à la modification du Plan d'urbanisme pour faire inscrire le site dans la catégorie de 16 à 25 mètres, sans toutefois dépasser la hauteur requise (18,60 m) pour la réalisation du projet. Finalement, la commission recommande à la Ville de protéger le statut patrimonial de l'immeuble et du site, une fois qu'il sera transformé.

Notons pour terminer que la qualité du débat a été affectée par l'absence d'information claire sur le statut de marché public du marché Saint-Jacques. En effet, jusqu'à la fin de la période d'information, la commission était convaincue que le marché Saint-Jacques demeurerait un marché public alors que, depuis fin 2010, la permanence d'un marché public n'est plus garantie pour ce site.



## DÉSIGNATION

Projet de Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau



## RÉSOLUTION

Il est résolu de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi sur le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme et sur le projet de PDUES.

## DATES CLÉS

**Séances d'information :**

11 et 13 mars 2013

**Audition des mémoires :**

8, 9, 10 et 11 avril 2013

**Dépôt du rapport :**

12 juillet 2013

**Diffusion du rapport :**

29 juillet 2013

## TERRITOIRE

Arrondissements de Rosemont – La Petite-Patrie, Outremont, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et Plateau-Mont-Royal

## OBJET DE LA CONSULTATION

Pour la première fois, l'OCPM a tenu une consultation publique sur un projet de Plan de développement urbain, économique et social (PDUES). Dans le cadre de cette consultation, le plan porte précisément sur les secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau et propose des orientations de développement et d'aménagement pour ce territoire, ainsi que des stratégies d'intervention municipale visant à concrétiser ces orientations.

Le PDUES porte sur un territoire de 0,8 km<sup>2</sup> regroupant divers secteurs à vocations industrielle et commerciale et résidentielle des arrondissements de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, de Rosemont – La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont.

Le projet de règlement à l'étude a pour but d'encadrer le développement immobilier selon les orientations du PDUES. Il prévoit des modifications touchant, à divers degrés, les quatre arrondissements visés par le PDUES, notamment au niveau de l'affectation du sol, des hauteurs et des densités. Plusieurs cartes des parties I et II du Plan sont ainsi remplacées en conséquence. La partie II du Plan est modifiée par l'ajout ou le remplacement de caractéristiques de divers secteurs établis, à construire ou à transformer. Cette partie du Plan est aussi modifiée par l'ajout de mesures particulières pour les secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau. Pour ce dernier secteur, les mesures incluent des dispositions visant à intégrer une réglementation sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

L'avis général sur le plan de développement est positif. L'initiative est saluée à la fois pour son caractère novateur, sa portée qui dépasse les enjeux d'aménagement du territoire pour englober l'économique et le social et pour la dimension démocratique du processus d'élaboration. Les participants ont toutefois avancé de nombreuses propositions concrètes pour améliorer le PDUES. La commission a pris le parti d'en faire l'analyse dans le but de bonifier le document, d'en renforcer la portée et d'alimenter les prochaines étapes de planification et de requalification du secteur.

Le territoire couvert par le PDUES longe une bonne partie du site qui accueillera le campus Outremont de l'Université de Montréal. La commission constate que la mise en place d'un nouveau campus universitaire est très souvent l'occasion, au Québec et à l'étranger, de stimuler le développement économique et social d'un quartier. Plusieurs exemples de partenariats peuvent être cités où les partenaires universitaires et communautaires ont trouvé leur profit dans une collaboration étroite pour la création d'un environnement et d'un milieu de vie qui sert les intérêts de tous. Il semble que l'UdeM, malgré un énoncé d'intention officiel, ne prévoit qu'un strict minimum d'orientations en ce sens. La mise en œuvre est absente, ce qui inquiète et déçoit. Pour atteindre son optimum et dans l'intérêt public, le PDUES doit se réaliser en coordination étroite avec l'Université de Montréal et ses écoles affiliées, à titre de partenaires majeurs du développement du secteur. La commission prône l'établissement d'une entente formelle entre la Ville et l'Université dans le but de rendre cette collaboration effective.

Le territoire couvert par le PDUES est localisé au cœur de l'île, dans les quartiers centraux, admirablement bien situé pour assumer à la fois des fonctions résidentielles et d'emploi, contribuer à contrer l'étalement périurbain de l'économie montréalaise, tout en offrant la possibilité de rapprocher lieux de résidence et d'emploi. La vocation économique du territoire du PDUES proposée par la Ville est un choix soutenu par le milieu qui espère ainsi réduire la spéculation immobilière au bénéfice des entreprises déjà installées et d'une nouvelle économie au profit des artistes, artisans et petites entreprises.

À l'instar de certains participants, la commission propose notamment d'ajouter un plan d'embauche et d'achat local à la stratégie d'intervention proposée par la Ville et de faire place, au sein du « carrefour de la création », à un secteur de production manufacturière qui pourrait inclure un volet agriculture urbaine.

Par ailleurs, les problématiques liées au logement ont été omniprésentes lors de la consultation. Le PDUES prévoit un potentiel de 1 500 unités résidentielles. La commission recommande que soit reconnu le développement du logement abordable et social, notamment de type coopératif, comme la priorité du volet « développement social » du secteur. Elle recommande également l'élaboration d'un plan d'action en matière de logement abordable et social qui comprendrait une cible chiffrée de logements abordables et sociaux ; des interventions sur le parc de logements existants ; l'ajustement de la Stratégie d'inclusion ; la constitution de réserves foncières ; la bonification des outils réglementaires.

La qualité des liens proposés entre le futur campus et Parc-Extension ainsi que la création de nouveaux liens vers le quartier Rosemont sont de la plus haute importance étant donné l'enclavement de ce territoire attribuable à la présence de voies ferrées. À ce chapitre, la commission recommande d'étudier la possibilité de relocaliser la cour de voirie prévue sur le site du campus et de créer une traverse sécuritaire pour les usagers dans l'axe de l'avenue De L'Épée. La réflexion devrait se poursuivre quant aux liens à créer avec la station de métro Acadie et l'avenue Beaumont, le prolongement de l'axe est-ouest du futur campus jusqu'à l'avenue du Parc, pour en faire des portes d'entrées marquantes du campus Outremont.

L'absence d'interventions prévues aux alentours de la gare Jean-Talon, l'espace public majeur du secteur et un nœud de transport important ont été déplorés par plusieurs. La commission recommande que la Ville élabore une stratégie d'aménagement visant à améliorer la connectivité entre les différents modes de transport et à sécuriser les intersections.

Plusieurs autres propositions s'ajoutent, notamment quant au réaménagement de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon, la mise en valeur des vues et le renforcement du cadre réglementaire.

Au terme de la consultation publique, la commission se dit favorable à l'adoption d'un PDUES bonifié. Elle propose qu'un moratoire sur les permis de construction et sur toute modification de zonage soit instauré jusqu'à l'adoption du Plan. Elle identifie sept mesures qui devraient être intégrées prioritairement au document, dont un plan d'action en matière de logement abordable, le réaménagement des grandes artères du Parc et Jean-Talon, incluant les viaducs et le pôle intermodal de la gare Jean-Talon, ainsi que des interventions concertées favorisant l'embauche locale.



## DÉSIGNATION

### Projet de construction d'une école primaire à l'Île des Sœurs



## RÉSOLUTION

Il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de l'Île-des-Sœurs et du boulevard René-Lévesque » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

## DATES CLÉS

**Séances d'information :**  
17 et 18 juin 2013

**Audition des mémoires :**  
9, 10, 11, 15 et 16 juillet 2013

**Dépôt du rapport :**  
4 septembre 2013

**Diffusion du rapport :**  
11 septembre 2013

## TERRITOIRE

Arrondissement de Verdun

## OBJET DE LA CONSULTATION

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite construire une deuxième école primaire à l'Île des Sœurs, afin de mieux desservir la clientèle scolaire du quartier. La nouvelle école s'implanterait dans une section en pointe du parc de la Fontaine et permettrait l'ajout de 3 classes de maternelle et 18 classes de niveau primaire. Le projet déroge au règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun.

Le projet de règlement P-13-015 soumis à la consultation publique vise à autoriser les dérogations requises qui touchent principalement au cadre bâti, aux usages, à l'occupation des cours, ainsi qu'aux stationnements et débarcadères. Il contient également des dispositions pour encadrer la qualité architecturale et l'implantation du projet.

En juin 2012, le gouvernement du Québec a amendé l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal pour ajouter « un établissement d'enseignement public » dans la nomenclature. Cette modification a pour effet de pouvoir référer à une consultation de l'OCPM tout projet d'équipement collectif ou institutionnel, incluant une école primaire, et ainsi le soustraire à l'approbation référendaire.

## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Le projet soulève plusieurs enjeux qui divisent les participants à la consultation publique. Cette scission incarne un débat qui fait rage sur le choix du site depuis plus de deux ans sur l'île. Toutefois, il convient de souligner que la pertinence de construire une seconde école obtient l'assentiment général, considérant la situation de débordement critique à l'école primaire Île-des-Sœurs.

La commission est d'avis qu'il y a deux questions fondamentales à régler immédiatement. Premièrement, trouver une solution transitoire sur l'île afin de désengorger l'école Elgar et de minimiser les transferts de classes à Verdun terre. La situation de surpopulation n'est plus acceptable eu égard à sa durée et à ses conséquences sur l'apprentissage et le bien-être des enfants ainsi que du personnel qui les accompagne.

Deuxièmement, la consultation publique a permis d'amorcer un début de dialogue qui doit être encouragé et soutenu dans le cadre d'un exercice participatif visant à préciser les besoins en équipements collectifs sur l'île. La commission considère que la construction de l'école devrait être l'occasion pour toute la communauté de l'île des Sœurs de faire des gains au chapitre de la circulation, de la sécurité des piétons, de la qualité paysagère du site sélectionné et de l'accès de la population à des équipements collectifs améliorés. Elle émet plusieurs recommandations spécifiques sur ces questions.

En définitive, la commission croit que l'implantation de la deuxième école primaire sur le site du triangle, près du parc de la Fontaine, pourrait être acceptable à condition qu'un ensemble de mesures soient prises simultanément. Elle recommande que l'arrondissement constitue, dès à présent, des réserves foncières, pour répondre au besoin d'une 3<sup>e</sup> école en 2020 et au besoin d'équipements collectifs supplémentaires liés à l'augmentation de la population. La commission recommande aussi à l'arrondissement de réaffirmer la vision qui a présidé au développement de l'île des Sœurs dans la planification d'origine. Dans cette optique, l'arrondissement devrait appliquer un principe de compensation lorsque la destruction d'espace vert est inévitable, afin de maintenir la superficie globale de ces espaces sur l'île.

Enfin, la commission préconise une servitude qui empêcherait un agrandissement éventuel de l'école dans le parc de la Fontaine soit adoptée. Elle est aussi d'avis que les questions de circulation, de stationnement, d'intégration de l'école à son milieu soient revues afin d'optimiser les retombées positives dans la communauté.



## DÉSIGNATION

Projet de Plan de développement de Montréal (PDM)

# MONTRÉAL

C'EST VOTRE VILLE. EXPRIMEZ-LA!

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL



## RÉSOLUTION

Il est résolu par le comité exécutif de la Ville de Montréal d'approuver le projet de PDM modifié à la suite de la démarche de contribution publique (*Demain Montréal*, tenue entre juin et décembre 2012 par la Ville de Montréal) et de mandater l'Office de consultation publique pour la tenue d'une consultation publique sur ce projet.

## DATES CLÉS

**Séances d'information :**  
3 juin 2013

**Forums thématiques  
d'information :**  
4, 5, 6 et 12 juin 2013

**Audition des mémoires :**  
4, 5, 9, 10 et 11 septembre 2013

**Dépôt du rapport :**  
4 février 2014

**Diffusion du rapport :**  
24 février 2014

## TERRITOIRE

Ville de Montréal

## OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de Plan de développement qui a été soumis à la consultation publique est le premier document du genre à Montréal. Comme le prescrit l'article 91 de la Charte de la Ville de Montréal : « *La ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs poursuivis par la ville en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social. Ce plan peut également prévoir les objectifs poursuivis par la ville dans toute autre matière liée à l'exercice d'une compétence municipale.* »

L'administration municipale a proposé aux Montréalais un projet de PDM qui énonce une vision stratégique de développement sur un horizon de 20 ans et s'articule autour de 15 principes de développement et de trois axes principaux que sont *Vivre et grandir à Montréal*, *Travailler et étudier à Montréal* et *Aménager la ville*. La vision se voit complétée par un Plan d'action municipal 2013-2017 Agir sur la ville, de même que par une section portant sur les orientations d'un futur *Cadre financier*, associés à la mise en œuvre du PDM. Il est à noter qu'il est prévu que le Plan de développement fasse l'objet d'une révision quinquennale.



Le projet de PDM s'appuie sur les éléments clés des plans et politiques de la Ville de Montréal qui ont été adoptés par le conseil municipal au cours des dernières années. Dans cette perspective, le document servira d'assise à la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et du Plan d'urbanisme de la Ville.

Bien que le PDM n'ait pas de portée légale ou réglementaire, il doit s'inscrire dans l'esprit des orientations gouvernementales relatives à la grande région de Montréal 2001-2021 et du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

La commission constate que le principe de réaliser un plan de développement urbain à long terme a généralement été bien accueilli. Néanmoins, le PDM, dans sa forme actuelle, a davantage été perçu comme un outil de cohérence administrative plutôt que comme un plan engageant pour la communauté. On déplore, entre autres, l'absence d'un diagnostic solide et d'un exercice de prospective sur lesquels fonder la vision. Bien que la réception de certaines orientations proposées dans le document ait été positive, elle ne débouche pas sur son endossement. Au contraire, les réserves sont nombreuses. Ses silences, ses omissions et la modestie de ses ambitions ont été perçus comme des lacunes importantes.

**Trois (3) messages centraux** se dégagent de la consultation publique :

→ **Élargir la portée du Plan.** La Ville de Montréal devrait se doter d'une vision d'avenir plus ambitieuse. Elle gagnerait aussi à s'engager dans le champ de ses compétences directes, mais aussi à les dépasser en assumant un rôle de meneur et de rassembleur.

→ **Accroître la richesse collective.** Il est essentiel que Montréal renforce sa base économique. Sans croissance économique et sans diversification des sources de revenus municipaux, elle peinera à offrir un environnement où il fait bon vivre, travailler et se divertir, ainsi qu'à faire sa marque parmi les villes phares du 21<sup>e</sup> siècle.

→ **Mobiliser le capital social participatif.** La Ville n'est pas seule. Elle gagnerait à s'associer les connaissances et les compétences de la société civile montréalaise et à mettre en place de nouveaux partenariats qui en tirent parti.

**Trois (3) défis déterminants**, auxquels Montréal, comme d'autres villes, doit s'attaquer dans la planification de son avenir, ont également été mis en évidence :

→ **Adapter la ville aux changements climatiques** signifie notamment devoir faire face au réchauffement des températures, en particulier dans les îlots de chaleur urbains, à la diminution de la qualité de



l'air lors d'épisodes de smog qui se font de plus en plus nombreux, de même qu'à l'augmentation de la fréquence des fortes pluies et des inondations qui en découlent. Il est nécessaire d'en minimiser les impacts et, du même coup, de réduire la vulnérabilité urbaine.

- **Relever le défi démographique** fait référence au vieillissement de la population, à la hausse des ménages formés d'une personne seule, à l'exode des talents et des jeunes familles, ainsi qu'à l'arrivée et à l'intégration des immigrants. Il convient de maintenir l'équilibre social, économique et culturel de la ville et de préserver la mixité des quartiers.
- **Prendre place dans le nouvel environnement économique** se rapporte aux changements technologiques et comportementaux marquant les nouvelles façons de produire et de travailler, de même que les innovations dans le mode opératoire des entreprises. Montréal doit s'inscrire dans la nouvelle donne des villes intelligentes et innovantes.

**Cinq (5) directions à emprunter.** La commission a regroupé son analyse des réflexions et des propositions issues de la consultation autour de cinq grandes directions à intégrer au PDM. Celles-ci consistent en quelque sorte en l'établissement de destinations souhaitées, des priorités de planification et d'intervention. Voici quelques-unes des recommandations jugées prioritaires.

- **Une ville compacte efficiente.** La commission estime que l'approche proposée dans le projet de PDM visant à développer trois pôles économiques (Centre, Est et Ouest), qui soient bien desservis par les transports en commun et où se concentreraient les emplois et les déplacements, gagnerait à être bonifiée et déployée à l'échelle des quartiers. Elle plaide pour que la Ville aménage les quartiers montréalais en véritables milieux de vie qui regroupent chacune des fonctions nécessaires à la vie quotidienne.

Pour ce faire, la Ville de Montréal devrait :

- > assortir le concept de ville compacte de celui de quartier complet et d'un modèle montréalais de densité à visage humain, modulé selon les sites et les quartiers ;
- > identifier les secteurs pouvant donner lieu à des projets TOD, selon le PMAD, et annoncer l'intention de les soumettre à une planification détaillée ;

- > maintenir l'approche déjà proposée concernant l'aménagement du domaine public et son utilisation comme levier de développement ;
- > faire de la sécurité et du confort du piéton le principe de base de la gestion des déplacements ;
- > favoriser la connectivité entre les moyens de transport actif et collectif et les adapter aux besoins des quartiers.

- **Une ville inclusive et solidaire.** Aux yeux de la commission, l'habitation apparaît comme le principal instrument, mais non l'unique, pour lutter contre les inégalités sociales, de même que pour réguler la mixité démographique et culturelle au sein des quartiers.

Dans cette perspective, Montréal devrait :

- > inscrire l'intention claire d'élaborer une politique de développement social qui traiterait en priorité de l'habitation, mais aussi et notamment de l'intégration des immigrants et des communautés ethnoculturelles, de l'accessibilité universelle, du « droit à la mobilité », de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'itinérance ;
- > produire un état des lieux des résultats des programmes municipaux d'accès au logement et fixer des cibles de rétention des jeunes familles ;
- > enrichir et diversifier les formules d'accès la propriété et les programmes de rénovation ou de construction résidentielles ;
- > créer des réserves foncières dans le but d'accroître l'offre de logements abordables et de grande taille ;
- > abaisser le seuil d'application de la Stratégie municipale et rendre obligatoire l'inclusion de logements sociaux et communautaires aux projets résidentiels.

→ **Une ville de culture et de savoir.** Montréal dispose de quatre universités de réputation et d'un important pôle de recherche. Les communautés étudiante et universitaire constituent donc un abondant gisement de ressources et de talents. La commission souligne tout de même l'importance de renforcer la position nationale et internationale de Montréal en tant que ville de savoir.

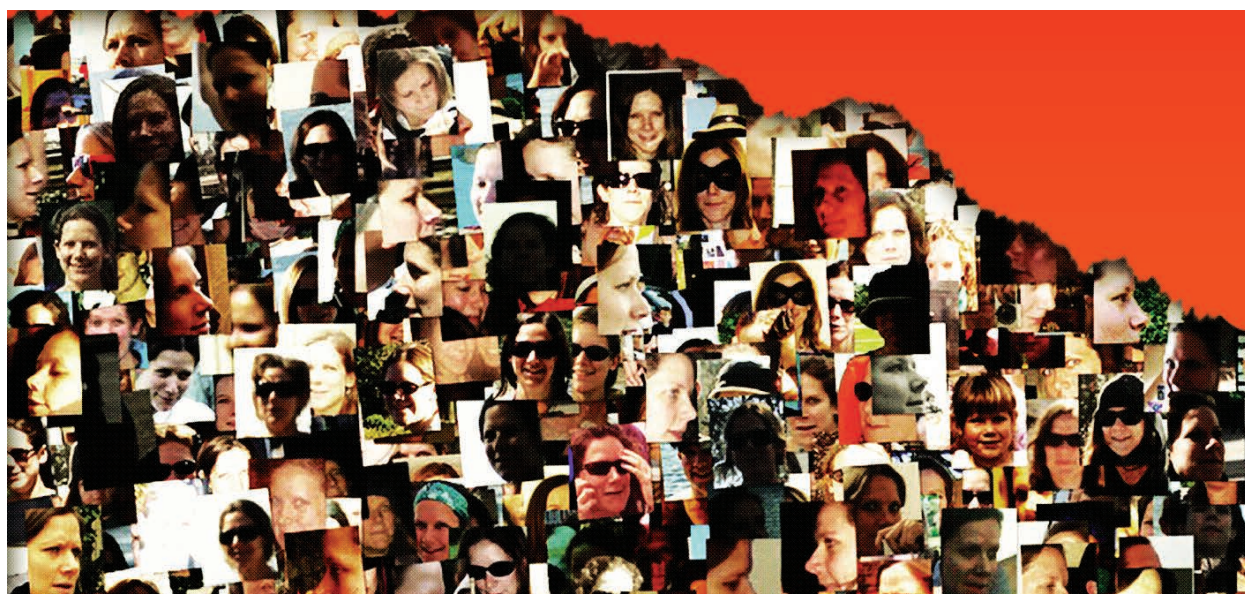
Par conséquent, elle devrait :

- > affirmer le rôle des universités et des centres de recherche en tant que partenaires dans le développement de la métropole, notamment comme leviers économiques et culturels, et les supporter dans cette fonction ;
- > miser sur l'attraction des talents auprès des étudiants et des nouveaux arrivants et leur offrir les moyens de rester à Montréal ;
- > faire de l'accès à la culture une orientation prioritaire ;
- > reconnaître la contribution des artistes et des créateurs au rayonnement de Montréal et identifier les moyens pour leur permettre d'y créer, travailler et vivre ;
- > traiter comme enjeux majeurs la pérennité des entreprises culturelles, la vitalité du cœur culturel de Montréal, incluant les lieux touristiques et la mise en valeur des quartiers culturels ;
- > inscrire une orientation concernant la valorisation du patrimoine industriel et institutionnel.

→ **Une ville verte.** Montréal devrait chercher à se positionner comme une ville verte reconnue internationalement et privilégier une approche et des cibles plus ambitieuses et concrètes en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Ainsi, la Ville devrait :

- > consigner dans une orientation ferme la volonté d'assurer l'intégrité des milieux naturels et des espaces verts du mont Royal ;
- > reconnaître le caractère insulaire de Montréal par des objectifs de mise en valeur et d'accessibilité publique aux espaces riverains ;
- > accroître le nombre de milieux naturels et favoriser leur mise en réseau ;
- > privilégier la plantation d'arbres sur les domaines privés résidentiel, commercial, industriel et institutionnel, y compris par voie réglementaire ;
- > préciser les composantes de la Trame verte et bleue présentée dans le PMAD sur le territoire de la ville dans une optique d'intensification de la nature en ville ;
- > déterminer les cibles à atteindre en matière d'espaces à végétaliser, de corridors verts et de développement de l'agriculture urbaine.



→ **Une ville prospère.** Le PDM gagnerait à s'inspirer des mesures mises de l'avant par la Stratégie de développement économique de la Ville et devrait viser à hisser Montréal au rang des métropoles affichant le meilleur niveau de vie et la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord.

Pour y arriver, elle devrait :

- > miser sur ses forces en apportant un support aux grappes industrielles ainsi qu'aux industries créatives, créatrices d'emplois de qualité ;
- > maintenir et développer une diversité de zones d'emploi dynamiques dans les différents quartiers de la ville en complémentarité aux grands pôles économiques proposés par le projet de PDM ;
- > reconnaître le centre-ville comme un atout collectif pour la région et tout le Québec et renforcer sa singularité et son rôle de moteur économique par la réalisation d'un plan d'action particulier ;
- > créer un chantier sur la mutation de l'offre commerciale à l'échelle métropolitaine ;
- > se hisser au rang de « ville intelligente » en se dotant d'une vision et de stratégies numériques ;
- > faire en sorte de devenir une plaque tournante multimodale du transport de marchandises, tout en veillant à favoriser le développement d'une logistique urbaine qui tiennent compte des enjeux d'efficacité, de sécurité et de qualité de vie ;
- > faire de la réfection des infrastructures un levier de croissance économique.

**Renforcer le cadre financier.** Finalement, le PDM gagnerait en crédibilité s'il comprenait un plan financier à long terme qui procurerait à l'administration montréalaise la stabilité et la prévisibilité financières dont elle a besoin. Il serait aussi urgent de reconduire, en les améliorant, des arrangements financiers dans les domaines vitaux que sont l'habitation, le transport public et les infrastructures de base. La diversification des sources de revenus municipaux devrait être considérée comme primordiale. Dans cette perspective, la Ville de Montréal aurait à susciter l'adhésion des acteurs de son développement à un cadre financier où ils auraient tous une contribution à faire : les citoyens montréalais, le milieu des affaires, ainsi que les gouvernements du Canada et de Québec, par l'intermédiaire d'une nouvelle entente de financement.

# LE BILAN DES COMMUNICATIONS

Lorsque l'OCPM tient une consultation publique, il en informe les citoyennes et citoyens.

En premier lieu, un avis public paraît dans un quotidien au moins 15 jours avant la tenue de l'assemblée. Cet avis est aussi déposé sur le site Internet de l'Office.



En 2013, l'Office a publié 26 avis publics et publicités dans 12 quotidiens et hebdomadaires locaux. Deux campagnes publicitaires sur Facebook et Google ainsi que deux campagnes radio ont aussi été réalisées. En plus des avis, l'Office envoie, selon le cas, des invitations spéciales à des citoyens et à des organismes concernés par le projet de consultation en cours.

Généralement, l'Office distribue un dépliant d'information annonçant la consultation à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 1 500 à 40 000 foyers. L'an dernier, 120 298 dépliants ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet de consultations. Des dépliants et des affiches ont également été distribués à des organismes concernés et dans des points de services de la Ville de Montréal.

À la publication d'un rapport de consultation, un communiqué est envoyé aux médias. Les personnes et organismes qui ont exprimé de l'intérêt à l'égard du dossier ainsi que l'ensemble des abonnés à l'infolettre de l'Office reçoivent aussi un courriel contenant un lien vers le rapport. Enfin, il est toujours possible de s'adresser à nous pour recevoir une copie papier d'un rapport de consultation.

L'évolution du site web de l'Office s'est poursuivie en 2013, propulsée notamment par des projets spéciaux réalisés dans le cadre du Plan de développement de Montréal. Afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier d'informations claires et faciles d'accès, l'équipe de l'Office a mis l'accent sur la vulgarisation de l'information des consultations publiques grâce à des outils numériques. C'est ainsi qu'une carte interactive présentant les interventions du Plan de développement de Montréal a été créée et a permis de clarifier un document de prime abord complexe.

Les statistiques de fréquentation du site rapportent plus de 62 900 visites faites par plus de 33 000 visiteurs uniques au cours de l'année 2013. Il est intéressant de noter qu'en plus des accès directs au site ou des accès par moteurs de recherche, Facebook devient la troisième source de trafic sur le site de l'Office avec plus de 5% des visites effectuées grâce à un lien sur le réseau social.

Pour la première fois cette année, l'Office a webdiffusé les séances publiques de deux consultations à portée métropolitaine. Les forums publics de la consultation sur l'avenir du Vieux-Montréal ont recueilli une audience de 1 253 personnes, alors que ceux de la consultation sur le Plan de développement de Montréal ont permis à 1 201 citoyens de se joindre à nous via le web. Lors de chacune de ces activités, les citoyens ont également

pu suivre les débats grâce au fil Twitter et à la page Facebook de l'Office. Dans un souci de préserver l'accès à ces échanges, toutes les webdiffusions sont accessibles sur la chaîne YouTube de l'Office ainsi que sur le site web. Les archives vidéo de ces forums (<http://goo.gl/UpKAHr> et <http://goo.gl/Z1Ta4B>) ont cumulé près de 1 000 visionnements.

Les réseaux sociaux occupent une place toujours plus importante dans les communications de l'OCPM. À la fin de l'année 2013, le fil Twitter était suivi par 961 abonnés. La page Facebook de l'Office, quant à elle, comptait plus de 4 300 membres, une augmentation de 370 % pour l'année 2013. La chaîne YouTube de l'Office ([youtube.com/OCPMontreal](http://youtube.com/OCPMontreal)) compte maintenant 86 vidéos qui ont généré 17 476 visionnements.

L'Office rejoint également les personnes intéressées par l'envoi électronique de bulletins d'information lors du lancement des consultations publiques ou pour tout autre événement public. La liste de diffusion compte maintenant plus de 1 700 abonnés et a totalisé l'envoi de plus de 35 000 courriels en un an.

Autre nouveauté pour 2013, nous avons proposé aux citoyens de faire leurs commentaires sur 17 projets d'avenir mis de l'avant par le Plan de développement de Montréal dans You Say City. You Say City, une nouvelle plateforme de consultation publique en ligne, développée à Montréal, permet de représenter les projets urbains en 3D dans une carte interactive, collaborative, ouverte à tous. L'outil gratuit utilise une carte générée par Google Earth. L'utilisateur peut regarder, à son rythme, tous les angles des projets et leur mise en contexte dans la ville. Il peut aussi partager, discuter et y ajouter du contenu : des liens, des images, des modèles 3D. Afin de faciliter l'appropriation de cet outil par les citoyens, nous avons produit des tutoriels vidéo disponibles sur notre chaîne YouTube.

# LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'OFFICE

Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'OCPM. Les activités extérieures de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises.

Encore une fois, l'OCPM a connu une année particulièrement active en ce domaine. En effet, en plus de poursuivre ses échanges avec des représentants d'organismes et de gouvernements étrangers souhaitant en savoir un peu plus sur les pratiques de l'Office, plusieurs activités importantes ont été réalisées.

Ainsi, en mai, nous avons eu la visite d'un représentant de la Ville de Porto Alegre dans le cadre de la coopération de l'Office avec cette ville du sud du Brésil qui entend mettre sur pied un Office de consultation publique inspiré de celui de Montréal. Paulo Renato Ardenghi Rizzardi, avocat de la mairie, a pu rencontrer tous les intervenants de l'Office pour s'en faire expliquer le fonctionnement. Il a aussi rencontré des responsables d'autres instances de la ville et des arrondissements impliqués dans des processus de consultation publique. Par ailleurs, en novembre et à l'invitation de la Ville de Porto Alegre, le secrétaire général de l'Office a participé au 18<sup>e</sup> Sommet des villes du Mercosur, organisation qui réunit les villes des pays membres de ce regroupement, soit le Brésil, le Paraguay, l'Argentine, le Venezuela et la Bolivie. Ce séjour lui a aussi permis de poursuivre le travail avec nos homologues sur les travaux menant à la création de l'Office de Porto Alegre.

La collaboration avec le Grand Lyon s'est poursuivie et a donné lieu à l'accueil d'une délégation du Grand Lyon dans le cadre des échanges réguliers avec cette ville. Une série de rencontres pour échanger sur nos pratiques mutuelles ont eu lieu et un déjeuner a été offert par le responsable politique de l'Office au Comité exécutif, Monsieur Alain Tassé. À cette occasion, il était accompagné par les deux vice-présidents du comité, soit Madame Émilie Thuillier, conseillère de ville pour l'arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville et Monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest. La délégation a également procédé à plusieurs visites de terrain, notamment dans l'arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville pour observer le travail des Tables de concertation et des organismes communautaires de quartier, ainsi que dans l'arrondissement du Sud-Ouest afin d'assister à une réunion du conseil d'arrondissement. Des discussions ont aussi été organisées avec des représentants du monde universitaire et, finalement, l'Office avait invité le public à une présentation de certains des projets de Lyon, faite par la délégation devant une centaine de citoyens et de représentants d'organisme dans les locaux de la Vitrine culturelle de Montréal.

D'autres visiteurs sont aussi passés par l'Office tout au long de l'année et ont donné lieu à des activités ponctuelles. Signalons une conférence organisée en collaboration avec M. Carl Skelton, cofondateur de Betaville. Il est venu présenter sa plateforme interactive. Développé principalement à New York et en Allemagne, ce programme permet à la société civile de voir la situation actuelle des villes et de proposer des aménagements. À cette occasion, plusieurs acteurs potentiels du développement de la

plateforme étaient présents, notamment des professeurs et directeurs universitaires (Université du Québec à Montréal, Université du Québec à Sherbrooke, Université de Montréal et Université McGill).

Dans la foulée de cette visite, l'OCPM a organisé un 4 à 7 destiné au grand public, donnant ainsi une autre occasion à M. Skelton de présenter la plateforme interactive de Betaville. Ce sont principalement des étudiants en urbanisme, en architecture, en génie civil, en science politique et en design de l'environnement qui y ont participé. On note aussi la présence de Design Montréal.

Il faut aussi signaler la visite, en début d'octobre, d'une délégation de la Ville de Mulhouse avec en tête le maire de la Ville, venue s'enquérir de nos pratiques. Dans la même veine, la présidente de l'Office a reçu une délégation de la Fondation Nationale Entreprise et Performance (FNEP) sous le thème « Prévention et maîtrise des risques sociétaux : une dimension de la performance ». Ils se sont intéressés à nos pratiques de consultation et ce fût l'occasion d'échanges fort appréciés avec la Présidente. Cette activité s'est déroulée en collaboration avec le Bureau d'audiences publiques en environnement, le BAPE.

Une autre activité importante a été l'organisation et la tenue en mai, en collaboration avec notamment le Consulat général des États-Unis, d'une visioconférence de Mme Rachel Sterne, Chief Digital Officer pour la Ville de New York. Madame Sterne a fait une présentation des initiatives de sa ville dans le développement des interfaces numériques avec les citoyens et a pu échanger avec la centaine de personnes qui avaient répondu à l'invitation pour participer à cet événement qui a connu un grand succès. Il s'agissait pour l'Office d'une toute première collaboration avec le Consulat général des États-Unis à Montréal et celle-ci s'est avérée très fructueuse.

Sur un plan plus local, la Présidente de l'Office, madame Louise Roy, a assuré l'animation d'un panel au congrès qui marquait le cinquantième anniversaire de l'Ordre des urbanistes du Québec. À cette occasion elle a aussi reçu un prix soulignant sa contribution à l'avancement de l'urbanisme au Québec.

Dans le même ordre d'idées, Mme Roy a aussi participé à un colloque de l'Ordre des architectes du Québec sur le thème de « L'architecture à l'heure de la participation citoyenne ». Elle intervenait dans le cadre d'une table ronde qui se penchait sur la question suivante : « L'expertise citoyenne peut-elle côtoyer celle des professionnels ? »

Finalement, tout au long de l'année, l'Office a également été invité à présenter son rôle et ses activités à des groupes d'étudiants ou à des membres de groupes de citoyens intéressés à la consultation publique, et ce, dans plusieurs arrondissements.

# LE BUDGET DE L'OCPM

Conformément à la Charte de la Ville de Montréal,  
le conseil municipal met à la disposition de l'Office  
les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat.



En vertu des articles 83 et 89 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Les états financiers de l'Office sont vérifiés par le bureau du vérificateur de la Ville et sont présentés au conseil municipal.

En 2013, l'Office s'est vu octroyer un budget de 1,7 million de dollars, montant qui est le même depuis 2003. Cette somme vise à couvrir l'ensemble des postes budgétaires : la rémunération des commissaires, celle du personnel permanent, les honoraires des analystes-rechercheurs et des autres ressources professionnelles nécessaires à la tenue de consultations publiques, la publication des avis publics, l'impression des rapports de commissions, la location des locaux, ainsi que les frais généraux d'administration.

Cependant, en cours d'année, il est apparu que les consultations effectivement réalisées seraient à la fois nombreuses, complexes et demandant un haut niveau d'activités. En conséquence, les ressources mises à notre disposition se sont avérées insuffisantes et nous avons dû demander des crédits supplémentaires de 650 000 \$ qui nous ont été accordés par le comité exécutif de la Ville. C'est la quatrième fois dans l'histoire de l'Office que nous devons procéder à de telles demandes. Le volume des consultations et leur complexité nous font penser que, si le budget de base de l'Office demeure stable au niveau de ce qu'il est depuis 2003, ces demandes de crédits supplémentaires en cours d'année seront récurrentes.

# ANNEXE I

---

## **LOUISE ROY** **PRÉSIDENTE**

Louise Roy est diplômée de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal. Elle agit comme experte indépendante en consultation publique, en gestion participative et en résolution de problèmes depuis plus de 25 ans au Québec, au Canada et à l'étranger. Durant toutes ces années, elle s'est intéressée à la fois aux processus de concertation, de consultation et de médiation.

De 1981 à 1986, Mme Roy a assumé les fonctions de commissaire puis de vice-présidente du BAPE. Tout au long de sa carrière, elle a dirigé ou participé à plusieurs processus de consultation reliés notamment à la production énergétique, à la gestion de l'eau et des déchets, et à l'aménagement du territoire à l'échelle municipale, régionale, provinciale et canadienne. Elle a aussi été étroitement associée à la mise en œuvre du Plan Saint-Laurent et à la gestion par bassin versant.

Depuis le début des années 2000, elle s'est penchée plus spécifiquement sur les enjeux urbains. Elle a présidé notamment les commissions de consultation publique sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, la politique de développement culturel de la Ville de Montréal, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et le projet de développement du site des anciens ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles.

Mme Roy préside l'Office de consultation publique de Montréal depuis le 19 juin 2006.

## **LES COMMISSAIRES À TEMPS PARTIEL OU *AD HOC* EN 2013**

---

### **ANDRÉ BEAUCHAMP** **COMMISSAIRE**

André Beauchamp est théologien et spécialiste en environnement depuis plus de 20 ans. De 1978 à 1983, il a exercé les fonctions de secrétaire du ministère de l'Environnement, directeur régional adjoint (région de Montréal), directeur de cabinet et conseiller spécial auprès du ministre. Il a présidé brièvement le Conseil consultatif de l'environnement (1983) puis le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pendant 4 ans.

Depuis 1990, André Beauchamp agit comme consultant en médiation environnementale et sociale ainsi qu'en consultation publique en environnement. Il a participé aux travaux de la Chaire de recherche en éthique de l'environnement Hydro-Québec/McGill.

Il a présidé la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec et a participé à la Commission sur le développement durable de la production porcine. Bref, il a développé une solide expertise en matière d'éthique de l'environnement et d'intégration des valeurs.

André Beauchamp, un expert du domaine de la consultation publique, a rédigé de nombreuses publications : *Environnement et consensus social*, *Gérer le risque*, *vaincre la peur* et *Introduction à l'éthique de l'environnement*.



---

## BRUNO BERGERON

### COMMISSAIRE

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en *Design de l'environnement* et une maîtrise en *Analyse et gestion urbaine* de l'Université du Québec. Il a une vaste expérience dans le milieu de l'urbanisme municipal. Après avoir dirigé les services d'urbanisme de Saint-Hyacinthe, de Boucherville et de Longueuil, il est aujourd'hui consultant auprès de différentes municipalités et de corporations de développement immobilier.

Parmi les projets urbains et environnementaux qu'il a dirigés, plusieurs ont été primés dont : l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec, le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal, et le projet de réhabilitation de la fraysère de la rivière aux Pins de Boucherville par le Plan canadien de gestion de la Sauvagine.

M. Bergeron a toujours mis la consultation publique au cœur de ses projets. Sa pratique professionnelle en planification se caractérise en effet par une approche intégrée où les multiples intervenants qui marquent le

paysage municipal sont interpellés. Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes d'intégration et de développement urbains. Il est membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et commissaire *ad hoc* de l'Office de consultation publique de Montréal depuis avril 2008, et poursuit actuellement des études de 2<sup>e</sup> cycle à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke en Prévention et règlement des différends avec une spécialisation en conciliation et médiation auprès de grands groupes en matière d'urbanisme et d'environnement.

Actif au sein de sa profession, M. Bergeron a été président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'Ordre des urbanistes du Québec et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. En 1994, il recevait la Médaille du mérite de la part de ses pairs. En 2004, il a reçu le prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec pour ses actions exemplaires dans le développement de sa profession.

---

## NICOLE BOILY

### COMMISSAIRE

Nicole Boily a connu une fructueuse carrière tant dans le domaine de l'enseignement supérieur que dans celui de l'administration publique et de l'engagement communautaire.

Parmi ses nombreuses fonctions, on retrouve la responsabilité des programmes du service de l'Éducation permanente à l'Université de Montréal où elle a participé à la recherche et au développement de formules pédagogiques appropriées aux adultes.

Elle a occupé le poste de directrice générale de la Fédération des femmes du Québec pendant 4 ans. À ce titre, elle a assuré la planification et la coordination de l'ensemble des activités de la Fédération, incluant la présence de l'organisme à des commissions parlementaires, l'organisation de congrès et de colloques et la rédaction de mémoires au nom de la Fédération.

Elle sera par la suite directrice de Cabinet de la ministre de la Condition féminine et vice-présidente du Conseil du trésor où elle a charge de coordonner l'ensemble des activités ministérielles. Elle retournera par la suite au domaine associatif à titre de directrice générale de l'Institut canadien d'éducation des adultes.

Son parcours la mènera aussi au sein de l'administration publique, au départ à la Ville de Montréal, notamment comme assistante-directrice au Service des sports, loisirs et du développement social et ensuite au gouvernement du Québec à titre de sous-ministre adjointe et de présidente du Conseil de la Famille et de l'Enfance pour ensuite revenir à Montréal comme présidente du Conseil des Montréalaises de 2004 à 2008.

Elle poursuit actuellement ses activités professionnelles à titre de consultante auprès d'organismes publics et communautaires. Nicole Boily est aussi l'auteure de très nombreux articles publiés dans différentes revues et journaux.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

---

## JEAN-CLAUDE BOISVERT

### COMMISSAIRE

Bachelier en architecture de l'Université de Montréal en 1968 et membre de l'Ordre des Architectes du Québec depuis 1973, Jean-Claude Boisvert a partagé ses activités professionnelles entre la pratique de l'architecture et de l'aménagement urbain dans les domaines public, parapublic et privé.

Durant cette période, il a participé, à titre de directeur de projet et de concepteur principal, à plusieurs réalisations, dont : l'insertion de plusieurs ensembles résidentiels et multifonctionnels dans le tissu urbain de Montréal, 1985-2009 ; le Plan directeur d'aménagement du campus de l'Université de Montréal, 1993-95 ; le Plan directeur de redéveloppement du Faubourg des Récollets, 1990-93 ; l'aménagement des stations de train de banlieue de la ligne Montréal-Rigaud, 1982-85 ; La Chancellerie du Canada à Belgrade en ex-Yougoslavie, 1980-81 ; le centre olympique Claude Robillard à Montréal, 1974-76.

De 1977 à 2000, il a été critique et professeur invité dans plusieurs ateliers de design architectural et urbain à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

Commissaire (*ad hoc*) à l'OCPM depuis 2004, il a été vice-président de la Commission de réaménagement urbain et de développement durable du Plateau Mont-Royal, 2003-2004 ; membre de la Commission Jacques-Viger, 1996-2000 ; du comité de design de plusieurs pavillons de l'Université de Montréal, 1990-2000 ; des comités d'évaluation de la qualité architecturale des concours d'architecture de la nouvelle Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, 1995 ; du Musée de la Civilisation et du Palais de Justice de Québec, 1981 et 1979.

Architecte à la retraite, Jean-Claude Boisvert agit maintenant à titre de conseiller dans les domaines de l'aménagement urbain et de l'habitation.

---

## NICOLE BRODEUR

### COMMISSAIRE

Nicole Brodeur est détentrice d'un Baccalauréat ès arts et a obtenu une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé en administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, elle occupera différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours la conduira par la suite au ministère de l'Éducation où elle prendra charge de la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle se joindra au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaillera une dizaine d'années au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme sous-ministre en titre. Elle contribuera d'ailleurs très activement à la mise en place de ce nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale associée, au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle occupera des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec et au Collège Regina Assumpta. Elle est aujourd'hui consultante.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.



---

## JEAN BURTON

### COMMISSAIRE

Détenteur d'un doctorat en Sciences biologiques de l'Université de Montréal, Jean Burton possède une vaste expérience dans le domaine de l'environnement en tant que conseiller et planificateur scientifique.

De décembre 2003 à juin 2007, il a travaillé pour l'Agence canadienne de développement international (en détachement) en tant que conseiller canadien à l'Initiative du bassin du fleuve Niger. De 1989 à 2003, il a agi comme conseiller, planificateur et coordonnateur scientifique et adjoint au directeur à Environnement Canada au Centre Saint-Laurent, où il a coprésidé le comité de concertation sur le suivi de l'état du Saint-Laurent. En 1999, il était responsable de la participation canadienne à la Maison du citoyen dans le cadre du deuxième Forum Mondial de l'eau à La Haye. M. Burton a également travaillé en tant que vice-président aux communications et ressources

humaines à la SOQUEM. Monsieur Burton a débuté sa carrière comme professeur invité au Département de Sciences biologiques de l'Université de Montréal et attaché de recherches au Centre de recherches écologiques de Montréal de mai 1974 à juin 1982.

M. Burton a remporté plusieurs prix et mentions d'excellence au cours de sa carrière, notamment pour sa participation à Americana 2001 et pour la coordination du travail sur le bilan environnemental du fleuve Saint-Laurent.

Depuis 2007, il est commissaire *ad hoc* à l'office de consultation publique de Montréal (OCPM) et membre du conseil d'administration de la Corporation d'aménagement pour le développement de la rivière l'Assomption (CARA).

---

## JEAN CAOUCETTE

### COMMISSAIRE

Originaire de Québec, Jean Caouette a fait des études en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et a par la suite complété un baccalauréat en architecture à l'Université Laval. Il a aussi terminé une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des Hautes études commerciales.

Monsieur Caouette a entrepris sa carrière d'architecte auprès de divers bureaux de Montréal, Québec et Toronto. Il a par la suite occupé les fonctions de directeur des

services immobiliers au sein d'une grande entreprise avant de fonder sa propre firme d'architectes en 1992. Un bon nombre des mandats qu'il a réalisés concernaient la réhabilitation/transformation de bâtiments existants ou la construction et l'agrandissement d'usines ainsi que la réfection d'édifices scolaires. Ses travaux l'ont mené notamment aux États-Unis et en Algérie.

Son implication communautaire l'a conduit à siéger au conseil d'administration de l'Hôpital Jean-Talon.

---

## VIATEUR CHÉNARD

### COMMISSAIRE

Viateur Chénard a fait des études en sciences politiques, est diplômé en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau depuis 1977.

Après avoir fait du droit fiscal, à titre de stagiaire, au ministère de la Justice du Canada, il entreprend une carrière en pratique privée qui le conduira au Cabinet Desjardins, Ducharme, Desjardins et Bourque, ainsi qu'au Cabinet Hudon, Gendron, Harris, Thomas dont il deviendra un des associés.

En 1992, il se joindra en tant qu'associé au Cabinet Stikeman Elliott où il développera une pratique centrée sur le droit immobilier au bureau de Montréal. Il y restera jusqu'en 2008 et coordonnera le groupe de pratique en droit immobilier. À ce titre, il conseillera ses clients sur tous les aspects de l'investissement immobilier soit l'acquisition, le financement, la restructuration de dettes et diverses problématiques liées à l'insolvabilité, la disposition des actifs et la formation, ainsi que la structuration de consortiums d'investisseurs canadiens et étrangers.

Sa pratique couvrira toutes les formes de biens immobiliers soit les bureaux, centres commerciaux, hôtels, résidences pour personnes âgées, autres résidences, barrages, réseaux de télécommunications, etc.

Il a aussi été impliqué dans de nombreux projets à l'étranger et a assisté les autorités de la République de Guinée dans un projet de réforme du droit minier national. Il a donné de nombreuses conférences, en plus de participer à des formations dans le cadre du MBA spécialisé en immobilier de l'UQAM. Mentionnons finalement des charges de cours à l'École du Barreau ainsi qu'à HEC – Montréal.

Depuis 2009, il pratique le droit principalement en relation avec l'investissement et le développement immobilier. Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

---

## IRÈNE CINQ-MARS

### COMMISSAIRE

Madame Irène Cinq-Mars est retraitée de l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal où elle était professeure titulaire. Elle détient un baccalauréat en architecture de paysage et une maîtrise en aménagement. Ses trente-quatre années d'expérience ont été partagées entre les responsabilités dévolues à la fonction professorale en enseignement et en recherche et celles reliées aux mandats des cadres académiques. Active au sein de plusieurs comités institutionnels responsables du développement des études, de la planification stratégique ou de la promotion de la femme, elle a également été la première femme issue du corps professoral de l'Université à se voir confier le mandat de vice-rectrice aux études dans les années 90, puis de doyenne de la Faculté de l'aménagement de 2000 à 2006.

En tant que professeure-chercheuse elle a participé à de nombreux événements scientifiques et professionnels sur la scène locale, nationale ou internationale en tant que conférencière ou experte invitée. À titre d'exemple, elle a été professeure invitée à l'Université de Colombie-Britannique, membre du Comité de pilotage de l'OIF pour l'Évaluation de l'Université de Senghor en Alexandrie, professeure invitée à l'Université d'Architecture d'Hanoi. Plus récemment (2000 à 2004) elle a été membre du Comité aviseur sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et membre du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal (2002 à 2006).

Auteure et coauteure de nombreuses publications scientifiques et professionnelles, ses domaines d'expertise sont : les aspects méthodologiques et éthiques des aménagements paysagers, la fonction socioculturelle des espaces libres, les aménagements de jeux et les environnements thérapeutiques, le genre et la gestion urbaine dans les pays en développement.

---

## ALAIN DUHAMEL

### COMMISSAIRE

Monsieur Duhamel a fait une longue carrière comme journaliste, domaine dans lequel il est toujours actif. Il est détenteur d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Il a débuté sa carrière au journal Le Droit d'Ottawa, pour ensuite devenir correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa, et par la suite successivement journaliste au Jour, au Devoir et au Journal Les Affaires. Il a aussi été conseiller auprès du président du Comité exécutif de la Ville de Montréal de 1986 à 1994.

Alain Duhamel est aussi très actif dans le mouvement coopératif. Il est dirigeant élu de la caisse Desjardins Ahuntsic-Viel depuis plus de 30 ans et a présidé son conseil d'administration pendant dix ans. Depuis 2010, il est représentant élu au Conseil régional des caisses Desjardins pour l'Ouest de Montréal. Il œuvre aussi à titre d'enseignant à l'Institut coopératif Desjardins.

---

## HABIB EL-HAGE

### COMMISSAIRE

M. Habib El-Hage est détenteur d'un doctorat en sociologie de l'UQAM et d'une maîtrise en intervention sociale (UQAM). Ses intérêts portent sur la problématique identitaire en contexte migratoire, sur les pratiques de médiation interculturelle, l'intervention psychosociale et l'adaptation institutionnelle. M. El-Hage est chercheur associé à la Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et membre de l'équipe Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux (METISS) du CSSS de la Montagne.

Sur le plan professionnel, il est intervenant social au Collège de Rosemont et chargé de cours au programme de maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke. Il œuvre auprès des jeunes et traite de nombreuses problématiques liées à leur réussite scolaire, aux problématiques de la santé mentale, du

suicide chez les jeunes, des phénomènes de violence et de la problématique du harcèlement. Il a participé à l'organisation de nombreux colloques sur les questions interculturelles et de citoyenneté.

Il est très actif sur la question des relations interculturelles et occupe un espace privilégié dans ses implications bénévoles. En effet, M. El-Hage était, jusqu'à tout récemment, vice-président du Conseil interculturel de Montréal où il a coordonné, participé à la rédaction et présenté publiquement plusieurs avis et mémoires aux instances politiques de la Ville de Montréal. Il est également membre de plusieurs instances, dont le *Comité sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

---

## ARIANE ÉMOND COMMISSAIRE

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Chroniqueuse au *Devoir* de 1990 à 1995 et au journal *Alternatives* de 2001 à 2008, elle collabore à la *Gazette des femmes*. Elle a été animatrice, commentatrice et reporter à la radio et à la télé de Radio-Canada pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'animatrice, scénariste et recherchiste à Télé-Québec (1974-1987). Cofondatrice du magazine féministe d'actualité *La Vie en rose* (1980-1987), elle en fut l'une des figures de proue et une des artisanes du numéro Hors-Série publié en 2005. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et a remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme dont le prix René-Lévesque et le prix Judith-Jasmin.

Son intérêt pour les questions culturelles et sociales (inégalités, éducation et décrochage, immigration et intégration, enjeux des villes et renouvellement de leur cadre de vie, etc.) traverse son engagement professionnel.

Première directrice générale de Culture Montréal (2003-2005), elle continue d'œuvrer auprès de divers organismes culturels et communautaires. Depuis plus de 20 ans, elle agit régulièrement à titre d'animatrice d'événements, colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif.

Elle est vice-présidente du CA des Amis de *Kaléidoscope*, une publication dédiée au développement des collectivités. Marraine de la jeune fondation *60 millions de filles*, Ariane Émond soutient l'éducation des filles dans les pays en développement. Auteure, elle a publié, notamment, *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), collaboré à l'album photo *éLOGES* (éditions du passage 2007) et *Les Auberges du cœur : L'art de raccrocher les jeunes* (Bayard Canada 2012) sur les jeunes déboussolés et sans abri dans nos villes.

---

## CLAUDE FABIEN COMMISSAIRE

Avocat et membre du Barreau du Québec depuis 1966, Claude Fabien est professeur honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il détient un baccalauréat ès arts et une licence en droit de l'Université de Montréal ainsi qu'une maîtrise en droit de l'Université McGill.

En début de carrière, il a exercé le droit comme plaideur dans le cabinet d'avocats Deschênes, DeGrandpré, Colas et associés (1966-1969). Il a ensuite fait carrière comme chercheur en informatique juridique à l'Université de Montréal (1969-1972), puis comme professeur de droit civil à l'Université de Sherbrooke (1972-1979) et à l'Université de Montréal (1979-2008). Il a été doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1995 à 2000, après avoir servi comme secrétaire et vice-doyen de la Faculté. Il a enseigné et publié principalement dans le domaine du droit civil: contrats (mandat, contrat de service, contrat de travail), responsabilité civile, preuve, protection des majeurs inaptes et réforme du droit civil. Il est arbitre de griefs agréé par le ministre du Travail depuis 1975 et médiateur accrédité par le Barreau.

Au chapitre de son engagement auprès de la collectivité, il a œuvré auprès de plusieurs organismes universitaires et professionnels. Il a été président de l'Association des professeurs de droit du Québec, du Conseil canadien de la documentation juridique, de l'Association canadienne des professeurs de droit et du Conseil des doyens des facultés de droit du Canada.

M. Fabien réside à Montréal et y exerce sa profession d'avocat, principalement à titre d'arbitre de griefs. Il est commissaire *ad hoc* de l'OCPM depuis 2003. Il a été membre de la commission sur la proposition de *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2004). Il a présidé la commission sur le projet de réaménagement du site de la gare-hôtel Viger (2008), la commission sur le projet de développement et de modernisation de la Maison de Radio-Canada (2009), la commission sur le projet du 2-22 Ste-Catherine Est (2009), la commission sur la révision de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2011), ainsi que la commission sur le projet de développement du campus du Collège Notre-Dame (2013).

---

## JUDY GOLD COMMISSAIRE

Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, Mme Gold a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets dont la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecoeur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal, le projet de réaménagement des Places L'Acadie et Henri-Bourassa, le projet de requalification du secteur Namur – Jean-Talon Ouest et l'*Opération Carte Blanche* du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

Membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec et à la commission du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, Judy Gold travaille depuis plus de vingt-cinq ans dans le domaine des droits humains, notamment en matière de diversité culturelle, d'inclusion sociale et de développement communautaire, et ce, dans la gestion d'organismes, l'élaboration de programmes et l'analyse de politiques gouvernementales. Consultante depuis l'année 2000, elle est sollicitée par les instances gouvernementales et des organismes non gouvernementaux à propos de politiques et de programmes relatifs aux relations interculturelles, à l'immigration, à la consultation publique et au développement social et communautaire.

Depuis mars 2009, Mme Gold est membre du Tribunal des droits de la personne du Québec.

---

## MICHEL HAMELIN COMMISSAIRE

Michel Hamelin a fait des études en pédagogie et en administration scolaire avant d'œuvrer comme enseignant à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), tant au niveau primaire que secondaire. Sa carrière le conduira par la suite en administration scolaire à la Commission scolaire Les Écores. Il s'impliquera alors au sein de l'Association des cadres scolaires du Québec.

En parallèle à cette carrière professionnelle, il s'impliquera dans la vie municipale en se faisant élire à trois reprises comme conseiller municipal à Montréal. Il occupera aussi différents postes au sein de comités de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

De décembre 1985 à janvier 1994, il agira comme Président du Comité exécutif de la CUM, assumant ainsi la direction de cet organisme supramunicipal qui regroupait les vingt-neuf municipalités de l'île de Montréal. La CUM était responsable de nombreux dossiers d'intérêt pour toutes les municipalités avec plus de 7 000 personnes à son emploi et un budget de plus d'un milliard de dollars.

Il occupa aussi différentes autres fonctions liées à la CUM, notamment comme membre du conseil de la Société de transport de la CUM, trésorier de Métropolis, l'Association mondiale des grandes métropoles, membre du conseil de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération canadienne des municipalités et de la corporation Urgences-Santé de Montréal.

Il sera par la suite membre de la Commission municipale du Québec et est toujours très actif auprès de la communauté, notamment au sein de la Caisse Desjardins Ahuntsic-Viel et à titre de Président du conseil d'administration du Cégep Bois-de-Boulogne. Il est également membre du conseil d'administration de la Fédération des Cégeps.

Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.



---

## PETER JACOBS

### COMMISSAIRE

Monsieur Jacobs est professeur à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal; il a agi comme professeur invité au Graduate School of Design, Harvard University à trois reprises, ainsi que comme conférencier à travers l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Amérique latine. Il a reçu le prix A.H. Tammsaare pour l'environnement, le "Prix du président" de la Société canadienne des architectes paysagistes et la médaille commémorative du gouverneur général à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération du Canada. À la suite de sa pratique en architecture, il s'est concentré sur la planification du paysage et le design urbain.

Il est Fellow et ancien président de la Société canadienne des architectes paysagistes (SCAP), le délégué sénior du Canada au sein de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) et Fellow de l'American Society of Landscape Architecture (ASLA). Il est membre agrégé honoraire de la Société des architectes paysagistes de la Colombie, et plus récemment, il a été nommé président du Collège des "Senior Fellows", Landscape and garden studies à Dumbarton Oaks, Washington D.C.

Il a agi comme président de la Commission du développement viable au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN) et comme président de la Commission de la qualité

environnementale Kativik au Nouveau-Québec (KEQC). Il est président du Comité public aviseur sur l'état de l'environnement au Canada et siège au sein de plusieurs comités canadiens concernés par les problématiques environnementales et du développement durable.

Il est membre de plusieurs comités aviseurs de revues scientifiques et professionnelles et a rédigé et publié des textes sur la perception du paysage, les théories et méthodes reliées à la planification du territoire ainsi que sur le développement viable. Ses études actuelles portent sur les histoires de l'idée du paysage, les sens accordés au paysage à travers des cultures variées et comment celles-ci informent les stratégies de gestion et des actions à travers le temps.

Il a agi comme président et est membre de plusieurs jurys de design. Il est consultant auprès de la Ville de Montréal pour le développement des réseaux d'espaces libres, y compris la restauration du parc du Mont-Royal, œuvre originale de F.L. Olmsted; sur la réhabilitation des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame; et sur le design de la place Berri au centre-ville de Montréal. Il a collaboré à plusieurs projets de design urbain à travers le Canada, et plusieurs de ces projets ont été reconnus et primés par les associations professionnelles.

---

## LUC LACHARITÉ

### COMMISSAIRE

Luc Lacharité a dirigé d'importantes organisations durant 35 ans, au cours desquels il a su développer des relations professionnelles aux plus hauts niveaux des secteurs privé et public. Sa réputation de gestionnaire efficace et rigoureux autant que son expertise en matière d'affaires publiques et de relations gouvernementales sont avantageusement reconnues.

Depuis son départ du Groupe CGI inc., où il a occupé pendant 5 ans le poste de vice-président Affaires publiques, il agit comme consultant à titre d'associé principal de Nereus Conseils Stratégiques et réalise des mandats de conseil stratégique, de gestion intérimaire et de coaching de direction. Il a été, pour une période de six mois, président-directeur général par intérim de Montréal International.

Antérieurement, Luc Lacharité a dirigé différentes organisations au profil stratégique élevé. Il a été notamment vice-président exécutif de la Chambre de commerce du

Montréal métropolitain pendant plus de 15 années. Son leadership et sa capacité de mobiliser des équipes lui ont permis de contribuer significativement à plusieurs initiatives profitables à l'économie et au mieux-être de la région métropolitaine.

Auparavant, il avait été directeur général de l'Union des municipalités du Québec, après avoir agi au même titre à la Société des Jeux du Québec. Il avait aussi œuvré comme cadre supérieur au niveau municipal après quelques années passées dans le milieu de l'éducation.

Il prend toujours une part active à la vie communautaire en tant que membre du conseil d'administration du Boulot vers..., organisme de réinsertion sociale.

Il est diplômé en Sciences de l'Éducation de l'Université Laval. Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

---

## HÉLÈNE LAPERRIÈRE

### COMMISSAIRE

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie-sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et a été doublement boursière postdoctorale (INRS-Urbanisation et CRSH).

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique et en valorisation patrimoniale, Hélène Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en dirigeant le Groupe Culture et Ville qu'elle a fondé en 1998. Elle a été invitée, en 2009, à séjourner en Chine où elle a enseigné l'urbanisme et la mise en valeur du patrimoine social et bâti et agi à titre d'expert auprès des autorités universitaires.

De 2000 à 2003, elle a participé au projet de la Bibliothèque Nationale du Québec, d'abord comme membre du jury d'architecture, puis comme membre du comité de construction. De 1999 à 2009, elle a siégé en tant que vice-présidente au conseil d'administration du Montréal,

Arts Interculturels (MAI). De 2005 à 2008, elle a été membre du Comité éditorial d'Urbanité, la revue de l'Ordre des Urbanistes du Québec. Elle est l'auteure de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec.

Madame Laperrière est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes depuis 1982. Elle a également été membre de l'Association canadienne de l'immeuble, de l'Association de l'immeuble du Québec et de la Chambre d'immeuble de Montréal de 1984 à 1985. De 1990 à 1996, elle a agi comme secrétaire de l'Association des étudiants du doctorat en aménagement de l'Université de Montréal. Elle a aussi présidé le conseil d'administration du CIRQ (Centre d'Intervention et de Revitalisation des Quartiers, devenu Convercité). En 1997, elle a été la conceptrice et la responsable scientifique du site Internet de Quartiers Culturels du Monde.

Depuis 2005, madame Laperrière est impliquée à l'Office de consultation publique de Montréal, tour à tour comme expert, commissaire et présidente de commission.

---

## MARIE LEAHEY

### COMMISSAIRE

Marie Leahey est coordonnatrice du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. Auparavant, elle a travaillé à la Fédération québécoise des organismes communautaires famille et dans un service d'employés ilotes, le SORIF. Son intérêt pour le développement régional l'a amené à travailler à la Conférence régionale des élus de Montréal. Diplômée de l'UQAM en Éducation, elle est une administratrice certifiée de société par le Collège des administrateurs de l'Université Laval.

Préoccupée par l'autonomie financière des femmes et l'apport de celles-ci au développement social et économique, elle s'est impliquée dans plusieurs organismes, dont la présidence du Conseil des Montréalaises et le Réseau habitation femmes. Elle est une des membres fondatrices de Vivacité, société immobilière équitable. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec et de la Commission des normes du travail.

---

## GAÉTAN LEBEAU

### COMMISSAIRE

Montréalais depuis toujours, Gaétan Lebeau démontre très tôt son intérêt pour les problématiques de vie en milieu urbain. Déjà en 1974, il participe à la fondation d'un parti politique : le Rassemblement des Citoyens de Montréal. Élu conseiller municipal, fonction qu'il remplit jusqu'en 1978, il s'intéresse particulièrement aux enjeux d'aménagement, de participation citoyenne et d'exercice de la démocratie.

Dans les années 1980, toujours attiré par l'action communautaire et syndicale, il œuvre en milieu populaire en occupant notamment les fonctions d'organisateur communautaire, de responsable des communications et de conseiller au directeur général au sein d'un CLSC. Au cours de la même période il participe à la mise sur pied de divers organismes communautaires ou de concertation tels un regroupement de locataires, le Collectif à l'aménagement urbain Hochelaga-Maisonneuve, etc.

À la Société de transport de Montréal pendant une vingtaine d'années, il exerce différents rôles professionnels en communication, en développement organisationnel, en gestion du changement ainsi qu'en amélioration des processus d'affaires et de la performance. Il a développé une expertise particulière pour l'animation des groupes qui s'engagent dans une démarche de résolution de problèmes ou d'amélioration.

Parallèlement, en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institut d'administration publique du Grand Montréal (IAPGM-IAPC), de 1992 à 2004, il remplit les fonctions de secrétaire puis de président du sous-comité de programmation. En 2000, il met sur pied l'organisme *Jeunes Fonctionnaires d'un jour*, dont il préside la destinée jusqu'en 2008. Cet OBNL contribue à la persévérance scolaire tout en valorisant la qualité des services publics en offrant des stages dans les organisations publiques pour les jeunes des écoles secondaires.

Détenteur d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP), il poursuit également des études de maîtrise en sociologie, puis en didactique du management. Il se perfectionne dans divers domaines, dont l'amélioration des processus de travail et la gestion de projet.

Formateur aguerrri, il a une expérience de plus de vingt années auprès de gestionnaires cherchant à améliorer leur efficacité dans des champs d'action liés au leadership, à la communication, à la gestion du changement et à tout ce qui concerne les approches et les techniques de travail en équipe. Il a notamment été formateur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) puis à l'École de technologie supérieure (ETS) où il enseigne toujours.

Il poursuit aujourd'hui sa pratique comme consultant auprès de clients des secteurs privé ou public.

---

## RENÉE LESCOP

### COMMISSAIRE

Madame Renée Lescop est détentrice d'une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal, où elle travaille d'abord à titre d'attachée de recherche et de chargée de cours de 1967 à 1976.

Peu de temps après l'entrée en vigueur de la *Charte des droits et libertés de la personne*, elle entre au service de la Commission des droits de la personne nouvellement créée. Elle y œuvre pendant plus de 25 ans, d'abord à titre de chercheuse socio-économique, puis à titre de directrice des enquêtes de Montréal ainsi que des bureaux régionaux.

En 2004 et 2005, elle agit comme consultante-analyste auprès de l'Office de consultation publique de Montréal relativement à la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* et à la *Politique de développement culturel*.

En avril 2006, elle est nommée assessseure au Tribunal des droits de la personne où elle siègera pendant sept ans jusqu'en avril 2013.

---

## HÉLÈNE MORAIS

### COMMISSAIRE

Hélène Morais a été présidente du Conseil de la santé et du bien-être au gouvernement du Québec durant sept ans, jusqu'en 2006. De 1984 à 1999, elle a occupé les fonctions de directrice générale de la Conférence des conseils régionaux de la santé et des services sociaux du Québec; directrice de la planification au ministère de la Santé et des Services sociaux; directrice de la planification, de l'évaluation et des systèmes d'information et directrice de la Direction du programme santé physique à la Régie de la santé et des services sociaux de la région de Québec.

À titre de gestionnaire d'une dizaine d'unités administratives et d'organismes publics différents ayant des responsabilités de planification, d'évaluation, de coordination et de consultation, Hélène Morais a été très impliquée dans la participation publique, la consultation publique et la communication publique à travers l'animation de groupes composés de citoyens et d'experts et leur rôle conseil auprès des décideurs politiques. Elle exerce actuellement des activités de consultation auprès des établissements de santé et services sociaux

et de coaching professionnel auprès de dirigeants, de gestionnaires et d'équipes au sein d'organisations des secteurs privés et publics.

Hélène Morais est détentrice d'une maîtrise en Administration des affaires (MBA) et d'un baccalauréat en Service social de l'Université Laval. Elle est certifiée coach intégrale™ professionnelle par Integral Coaching Canada® et coach d'équipe par Team Coaching International. Elle est aussi certifiée par la Fédération internationale des Coachs.

Parmi les autres engagements de Mme Morais, citons son rôle de fondatrice du Forum des dirigeants et dirigeantes des organismes gouvernementaux dont elle fut la présidente pendant cinq ans; membre de la délégation canadienne aux journées d'étude pour préparer un manifeste destiné à l'ONU sur la situation des enfants dans le monde, Bruxelles, Belgique en 2002; membre de la délégation canadienne et conférencière au Forum mondial sur le développement social à Genève, Suisse en 2000 et membre de la délégation canadienne à l'Organisation mondiale de la santé à Genève en 1990 et 1991.

---

## DOMINIQUE OLLIVIER

### COMMISSAIRE

Dominique Ollivier a une formation en génie et une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique. Elle possède plus de 25 ans d'expérience de travail en gestion, tant de projet que d'organismes et en communications.

Elle a occupé différents postes au sein d'organismes sociaux, de cabinets ministériels au gouvernement du Québec (1995-2001) et au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa (2001-2006) avant d'assumer la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), de 2006 à 2011.

Forte de cette expérience variée, Mme Ollivier réalise depuis mars 2011, au sein du cabinet conseil Ki3, divers mandats en communication stratégique, en recherche et

en développement d'affaires, notamment dans le domaine de la transformation sociale et du gouvernement ouvert.

La carrière de Mme Ollivier est aussi marquée par son implication bénévole auprès de nombreux organismes communautaires nationaux et internationaux ainsi que par sa participation répétée à des jurys du milieu du développement social et de la culture.

Elle est l'auteure de plusieurs textes et mémoires traitant des questions de diversité culturelle, de participation civique et d'éducation des adultes, ainsi que de nombreux articles publiés dans différents revues et journaux.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

---

## JEAN PARÉ

### COMMISSAIRE

Jean Paré détient un baccalauréat ès arts, une licence en droit et une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Il a suivi des cours spécialisés en droit public, en science politique et en aménagement du territoire à l'Université de Paris et reçu une formation complémentaire en développement international, en gestion de projets et en géomatique.

Avant d'entreprendre ses études d'urbanisme, M. Paré a exercé la profession d'avocat à titre d'adjoint au service juridique d'Expo 67. En 1970, il a été embauché par Jean-Claude La Haye et Associés, urbanistes-conseils. De 1974 à 1980, il a été directeur de la planification puis directeur du développement de la Société d'aménagement de l'Outaouais. En 1980, il s'est joint au Groupe-conseil Coopers & Lybrand de Montréal. De 1986 à 1988, il a travaillé chez Raymond Chabot Grant Thornton, mettant

sur pied le service de planification stratégique.

M. Paré est associé au cheminement de dossiers majeurs. En 1992-1993, il était secrétaire général adjoint du Groupe de travail sur Montréal et sa région. En 1998-1999, il a coordonné les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique sur la tempête de verglas de janvier 1998. Entre 2000 et 2002, il a été adjoint du mandataire du gouvernement en Outaouais dans le cadre de la réorganisation municipale, puis secrétaire du Comité de transition de l'Outaouais.

M. Paré est commissaire additionnel à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) depuis 1990. Commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal de 2002 à 2008, il a occupé, à partir de mars 2008, le poste de conseiller technique à la wilaya de Tanger, au Maroc. Revenu à Montréal en décembre 2009, Jean Paré est de nouveau commissaire de l'OCPM depuis octobre 2010.



---

## MICHEL SÉGUIN

### COMMISSAIRE

Michel Séguin est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York à Toronto et d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Il a œuvré dans le domaine des communications à la CBC, à Communications Canada et à la chaîne française de TVOntario, mais aussi dans le domaine de l'environnement, notamment à titre de représentant des groupes environnementaux au Conseil canadien des ministres de l'environnement ainsi qu'à Action RE-buts dont il a été le co-fondateur. Il est actuellement le coordonnateur du projet C-Vert de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman, projet lauréat d'un prix Phénix de l'environnement en 2012.

Il a aussi été actif dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, entre autres, comme chercheur associé aux universités de Sherbrooke et de Montréal et est l'auteur de nombreux livres et publications, principalement dans le domaine de l'environnement.

---

## LUBA SERGE

### COMMISSAIRE

Luba Serge détient un baccalauréat en sociologie, une maîtrise en urbanisme de l'Université McGill et un doctorat en sciences sociales de l'Université Concordia. Elle est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et possède une expérience de près de vingt-cinq ans dans divers domaines liés à l'habitation et à la revitalisation des quartiers. Elle a participé à la mise sur pied de projets de coopératives d'habitation dans des quartiers montréalais et à la planification et au développement du projet Milton Parc durant les années 1980, ainsi qu'à l'élaboration du projet de la Fiducie foncière communautaire Benny Farm de 1997 à 2001.

Entre 1987 et 1990, elle a travaillé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habitation ainsi que la mise en place de la politique sur la conversion de logements locatifs en condominiums. Entre 1990 et 1993, elle a travaillé à la Société d'habitation et de développement de Montréal,

où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme d'acquisition de logements locatifs, y compris son impact sur la revitalisation des quartiers et sur l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité.

En tant que consultante, elle a entrepris des études sur la question du sans-abrisme, le logement pour personnes âgées, l'exclusion sociale, et le logement abordable et communautaire. De plus, elle a participé à divers projets tels l'introduction des méthodes de construction domiciliaire canadienne en Russie et un projet pilote de mise sur pied de fiducies foncières communautaires dans deux quartiers montréalais. De 1992 à 1998, elle a été membre du CCU de la Ville de Montréal Ouest. Outre son travail en tant que consultante, elle enseigne au niveau collégial et universitaire.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008.

---

## JOËL THIBERT

### COMMISSAIRE

Joël Thibert détient un baccalauréat en environnement ainsi qu'une maîtrise en urbanisme de l'Université McGill et un doctorat en politiques urbaines de l'école Woodrow Wilson de l'Université Princeton.

Joël Thibert s'intéresse à la gouvernance urbaine et régionale ainsi qu'aux enjeux de développement durable en milieu urbain de manière plus générale. Il a travaillé pendant trois ans en gestion de projet en aménagement pour le Quartier international de Montréal (QIM), où il était, entre autres, responsable des dossiers de développement durable.

Joël Thibert est aussi engagé dans diverses initiatives citoyennes en lien avec la ville : il est un des membres fondateurs d'Avenue 8, un groupe de réflexion sur l'espace public et la participation citoyenne ; il est l'initiateur et coordonnateur de « Marcher la région », une initiative

citoyenne visant à faire émerger une conscience environnementale métropolitaine dans le Grand Montréal et il contribue régulièrement au blogue Spacing Montréal. Ces dernières années, il a organisé plusieurs événements sur la ville réunissant universitaires et praticiens, dont les colloques *Strip-Tease QDS* et *Trajectoires Montréal* et l'événement *Le goût de la ville* au Centre canadien d'architecture (CCA).

Il siège aussi aux conseils d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif, dont la Fonderie Darling. Parallèlement à cela, il travaille depuis août 2013 comme consultant au sein du bureau montréalais de McKinsey & Co.

Joël Thibert est boursier de la Fondation Trudeau, de la Fondation Fulbright et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

---

## NICOLE VALOIS

### COMMISSAIRE

Nicole Valois est architecte paysagiste et professeure à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal où elle enseigne la méthodologie du projet et le projet de paysage en milieu urbain. Elle est également chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal. Elle possède une expertise reconnue dans les études paysagères en milieu urbain et poursuit ses recherches en patrimoine moderne de l'architecture de paysage au Canada. En tant qu'experte, elle a fait partie de nombreux jurys et comités dont ceux du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la Commission Jacques-Viger et du Comité consultatif d'urbanisme. Elle a également été boursière du Conseil des arts et des lettres du Québec à deux reprises dans le cadre de ses recherches en création sur le paysage urbain.

Elle a publié de nombreux ouvrages, dont *Le patrimoine architectural et paysager du campus de l'Université de Montréal* aux Presses de l'Université de Montréal ; *Place Émilie-Gamelin in Montréal – landscape narrative, meaning and the uses of public space* dans la revue JoLA, et *Analyse paysagère de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal – Historique et caractérisation des paysages*, rapport déposé à la Ville de Montréal. Parmi ses réalisations, elle compte également le plan directeur du secteur de la Place Valois, l'aménagement de la promenade Darlington (ville de Montréal) ainsi que la reconstruction du pont Olmsted sur le mont Royal qui s'est mérité le prix d'excellence de l'AAPQ. Elle a également dirigé des recherches-crétions portant sur l'intégration d'aménagement contemporain en milieu patrimonial en France dont le Jardin du tricentenaire de l'Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson et le Sentier de la marre salée à Marsal.

---

## JOSHUA WOLFE

### COMMISSAIRE

Joshua Wolfe détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, de même qu'un baccalauréat en Science & Human Affairs de l'Université Concordia. Il a une grande expérience en préservation du patrimoine, en design urbain et en réglementation de l'environnement urbain. Il agit comme conseiller en développement durable pour les municipalités et les ONG. En 1990, il a été reçu membre de l'American Institute of Certified Planners.

M. Wolfe est inclus dans le Canadian Who's Who pour ses réalisations en urbanisme et a reçu une reconnaissance semblable en l'an 2000 lors de la publication américaine Marquis Who's Who. Il a enseigné le développement durable des villes et la participation publique à l'Université Concordia, à l'UCLA Extension Public Policy Program, l'Université McGill, ainsi qu'à l'Institut international de gestion des grandes métropoles, et l'International Association for Public Participation.

Natif de Montréal, M. Wolfe a passé plus de cinq ans en Californie où il a effectué des études d'impact environnemental et préparé des plans d'urbanisme pour diverses municipalités et autres organismes publics des régions de San Francisco et de San Diego. Il a collaboré au *Policy Guide on Planning for Sustainability* de l'American Planning Association. À Montréal, il a été directeur

général de la Fondation Héritage Montréal, et a contribué sur une base régulière à la chronique d'architecture et d'urbanisme du journal *The Gazette*. Le livre *Explorer Montréal*, publié par Libre Expression, a été corédigé par M. Wolfe et Cécile Grenier. De plus, il est l'auteur d'une cinquantaine d'articles, chapitres de livres et papiers scientifiques. Il a mis sur pied le Comité du patrimoine bâti juif et a fait partie du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il a été un des fondateurs de la coopérative d'habitation les Tourelles, à Milton-Parc, où il a vécu pendant plus de quinze ans. Ayant déjà siégé au conseil d'administration national de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), il est actuellement administrateur de SNAP-Québec.

Joshua Wolfe est commissaire *ad hoc* depuis 2002.

## SECTION I OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

### Institution.

**75.** Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.

2000, c. 56, ann. I, a. 75.

### Président.

**76.** Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.

### Mandat.

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

### Mandat.

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

2000, c. 56, ann. I, a. 76 ; 2001, c. 25, a. 257.

### Commissaire supplémentaire.

**77.** Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

### Liste.

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

### Restriction.

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

2000, c. 56, ann. I, a. 77 ; 2001, c. 25, a. 258.

### Inhabilité.

**78.** Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.

2000, c. 56, ann. I, a. 78.

### Rémunération.

**79.** Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

2000, c. 56, ann. I, a. 79 ; 2001, c. 25, a. 259.

### Personnel.

**80.** Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'Office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.

## Affectation d'employé.

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

## Trésorier.

Le trésorier de la ville ou l'adjoint qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

2000, c. 56, ann. I, a. 80.

## Exercice financier et vérification.

**81.** L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

2000, c. 56, ann. I, a. 81.

## Sommes nécessaires.

**82.** Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

## Sommes minimales.

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises, annuellement, à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

2000, c. 56, ann. I, a. 82.

## Fonctions.

**83.** L'Office a pour fonctions :

**1°** de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces ;

**2°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville ;

**2.1°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement ;

**3°** de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

## Dispositions non applicables.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

## Comptes.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

2000, c. 56, ann. I, a. 83 ; 2003, c. 19, a. 61 ; 2003, c. 28, a. 23 ; 2008, c. 19, a. 6.

[...]



# SECTION II

## COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

### § 1. — GÉNÉRALITÉS

**88.** Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.

#### Règles d'harmonisation.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

2000, c. 56, ann. I, a. 88 ; 2001, c. 25, a. 265.

#### Projets permis par règlement de la ville.

**89.** Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :

- 1°** à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique ;
- 2°** à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux ;
- 3°** à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 m<sup>2</sup> ;

**4°** à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) ;

**5°** à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

#### Centre des affaires.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la Place d'Armes, de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-Lallier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

#### Règles d'urbanisme.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

2000, c. 56, ann. I, a. 89 ; 2001, c. 25, a. 265 ; 2002, c. 77, a. 13 ; 2003, c. 19, a. 62.

## Approbation référendaire.

**89.1.** Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.

## Consultation publique.

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel il peut faire toute recommandation.

## Interprétation.

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

## Dispositions non applicables.

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1° les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant ;
- 2° l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande ;
- 3° la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- 4° malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

## Dispositions non applicables.

Toutefois :

- 1° le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visée au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes ;
- 2° ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

2001, c. 25, a. 265 ; D. 1308-2001, a. 11 ; 2003, c. 19, a. 63 ; 2008, c. 18, a. 6.

**89.1.1** Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

D. 1213-2005, a. 7

# ANNEXE III

## LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

### Les ressources matérielles

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations et aux audiences publiques.

### Les ressources humaines

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers sont responsables de la préparation des consultations et du soutien aux commissaires dans leur travail.

### Les commissaires

En juin 2010, le conseil municipal a nommé Mme Louise Roy à titre de présidente de l'Office pour un nouveau mandat de quatre ans. Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toute recommandation qu'ils jugent appropriée.

### La présidente

Louise Roy

### Les commissaires *ad hoc* en 2013

André Beauchamp, Bruno Bergeron, Nicole Boily, Jean-Claude Boisvert, Nicole Brodeur, Jean Burton, Jean Caouette, Viateur Chénard, Irène Cinq-Mars, Alain Duhamel, Habib El-Hage, Ariane Émond, Claude Fabien, Judy Gold, Michel Hamelin, Peter Jacobs, Luc Lacharité, Hélène Laperrière, Marie Leahey, Gaétan Lebeau, Renée Lescop, Hélène Morais, Dominique Ollivier, Jean Paré, Michel Séguin, Luba Serge, Joël Thibert, Nicole Valois, Joshua Wolfe.

*Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.*

### Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'OCPM par le comité exécutif à l'automne 2002. Des employés contractuels sont aussi embauchés au besoin. La Charte de la Ville de Montréal prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville, mais que le conseil de la ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

## Les collaborateurs

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux.

De plus, un bon nombre de ressources externes ont mis à notre disposition leurs connaissances et leur expertise. Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.

## LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'OCPM a élaboré un *code de déontologie* pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

## LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

### Dispositions générales

1. Les commissaires servent le public de façon irréprochable et au meilleur de leur connaissance.
2. Les commissaires évitent toute activité incompatible avec l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.
3. Les commissaires avisent la présidence de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.
4. Les commissaires font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.
5. Les commissaires n'utilisent pas indûment leur titre ou leur statut de commissaire.
6. Les commissaires respectent la loi ainsi que les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans leurs décisions touchant la bonne marche d'un mandat, ils respectent le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

### Indépendance

7. Les commissaires évitent tout conflit d'intérêts. Ils évitent aussi de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou les mettre en position de vulnérabilité.
8. Les commissaires doivent informer sans délai la présidence de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause leur indépendance ou leur impartialité.
9. Les commissaires ne peuvent accorder, solliciter ou accepter, pour eux-mêmes ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Ils ne peuvent se laisser influencer par la perspective d'un tel avantage ni utiliser à leur profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en leur qualité de commissaire.

### Devoir de réserve

10. Les commissaires font preuve de réserve autant dans l'expression publique de leurs opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.
11. Les commissaires ne commentent pas publiquement les rapports de l'Office. Les rapports peuvent être présentés ou expliqués par la présidence de l'Office.
12. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.

13. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Après l'expiration de leur mandat, ils s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet d'un examen par une commission sur laquelle ils ont siégé.

## La consultation publique

14. Les commissaires n'ont aucun intérêt particulier dans le dossier qui leur est confié. Ils n'ont ni participé à l'élaboration du projet ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Ils n'occupent aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.
15. Les commissaires acquièrent une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assurent d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
16. Les commissaires évitent toute rencontre privée avec les responsables et les personnes ressources liées au projet faisant l'objet d'une commission dont ils font partie.
17. En séance publique, les commissaires favorisent la participation pleine et entière des intéressés. Ils facilitent l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

18. Les commissaires appliquent la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Ils agissent en tout temps de la façon la plus transparente possible.

19. Les commissaires font preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelles que soient leurs opinions et sans discrimination. Ils suscitent le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.

20. Pour leur analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, les commissaires n'utilisent que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Ils peuvent aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.

21. Les commissaires respectent en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Ils respectent aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

## LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Lorsqu'un mandat de consultation est confié à l'Office, la présidente nomme une commission formée de un ou plusieurs commissaires. Le secrétaire général, pour sa part, forme l'équipe qui appuiera les commissaires dans leur travail. L'Office s'assure ensuite qu'un dossier de documentation soit produit. Ce dossier est disponible aux bureaux de l'Office, sur son site Internet, de même qu'aux bureaux de dépôt établis selon la nature du dossier.

### L'avis public

Après avoir reçu le mandat de tenir une consultation publique et complété le dossier de documentation, l'Office publie un avis convoquant une assemblée publique dans un ou plusieurs journaux distribués sur le territoire de la Ville de Montréal. L'avis public mentionne, notamment :

- l'objet de la consultation publique ;
- les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique ;
- les endroits où la documentation est disponible ;
- les délais et modalités de dépôt d'un mémoire, le cas échéant.

### Les communications

Selon le cas, des moyens de communication supplémentaires sont utilisés pour aviser la population. À ce chapitre, l'Office peut recourir aux journaux locaux et aux quotidiens. En plus, l'Office produit généralement des feuillets distribués de porte en porte dans le secteur touché par un projet ou peut déposer des affiches et des dépliants dans des lieux publics. De même, l'Office expédie, à l'aide de listes d'envoi constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de consultations, de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés. En outre, l'Office utilise des médias sociaux tels Facebook pour faire connaître ses consultations.

## Le dossier de documentation

Le dossier de documentation évolue suivant les documents déposés tout au long du processus de consultation. Les pièces originales du dossier sont conservées à l'Office. Après la publication du rapport de la commission, le dossier de documentation demeure accessible aux bureaux de l'OCPM et sur son site Internet.

### Le dossier de documentation comprend habituellement :

tout document descriptif ou explicatif du projet comprenant une synthèse des études ayant servi à son élaboration. Le document présente la raison d'être du projet, les principes et les orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique ;

- le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville ;
- la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts ;
- au besoin, les extraits pertinents du plan et de la réglementation d'urbanisme en vigueur ;
- les principaux plans, cartes de localisation, esquisses et simulations visuelles nécessaires à la compréhension du projet, si applicable.

## Les rencontres préparatoires de la commission

La commission rencontre habituellement le promoteur ainsi que les représentants de l'arrondissement et des services municipaux qui feront la présentation du projet en assemblée publique. De telles rencontres préparatoires servent à s'assurer que les dossiers de documentation sont complets et que la présentation est bien soutenue par des outils audiovisuels. La commission s'assure que les commissaires ont une bonne compréhension du projet à l'étude et que tous les intervenants comprennent bien leurs rôles respectifs et le déroulement d'une séance publique. La commission veille à ce que chacun soit prêt à répondre à toutes les questions pertinentes telles l'impact, les conséquences et les étapes ultérieures du projet. Les comptes rendus de ces rencontres préparatoires sont versés sur le site Internet de l'Office.

## La tenue de la consultation publique

La consultation se déroule toujours en deux parties distinctes : la période de questions et l'expression des opinions.

La première partie permet aux participants, de même qu'à la commission d'entendre la description du projet soumis à la consultation publique et la présentation du cadre réglementaire en plus de poser des questions sur le projet. Durant cette première partie, ce sont les représentants du promoteur et des services municipaux qui présentent eux-mêmes les composantes du projet et répondent aux questions du public et des commissaires. Il peut arriver que des ateliers ou des séances thématiques visant à examiner un aspect particulier du projet sous étude soient organisés dans le cadre de la première partie.

La deuxième partie permet aux participants d'exprimer leurs préoccupations, leurs opinions et leurs commentaires sur le projet. Leur intervention peut se faire sous forme de mémoire écrit aussi bien que de commentaires oraux. Dans cette deuxième partie, les représentants du promoteur et des services municipaux n'interviennent plus, bien qu'ils puissent être présents dans la salle. À la fin de la deuxième partie, un représentant du promoteur ou de la Ville peut demander à exercer un droit de rectification afin d'apporter une correction ou une précision sur des données factuelles. Ces deux parties sont séparées par un délai intermédiaire variable d'environ 21 jours pour permettre aux participants de préparer leur mémoire ou leur énoncé d'opinion.

Toutes les séances d'une consultation sont publiques. Elles doivent être tenues dans un lieu approprié et accessible à la population. Les séances sont enregistrées et, généralement, les débats sont pris en notes sténographiques rendues publiques avec la documentation.

Selon la nature ou la complexité des dossiers faisant l'objet des consultations, d'autres formules peuvent être utilisées telles des colloques, conférences, séminaires, journées portes ouvertes, consultation en ligne, etc.

## L'analyse et le rapport de la commission

À la suite de la consultation publique, la commission prépare un rapport qui est déposé au comité exécutif et au conseil municipal. Les rapports de l'Office comprennent habituellement une description sommaire du projet à l'étude ainsi qu'un résumé des préoccupations des participants. La commission complète ensuite son analyse et fait ses recommandations. Ce rapport est rendu public au plus tard dans les quinze jours suivant son dépôt au maire et au président du comité exécutif.



## LE DÉROULEMENT TYPIQUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION STANDARD

Le président ouvre l'assemblée et expose le mandat confié à l'Office de consultation publique. Il présente les personnes affectées à la commission, notamment le ou les autres commissaires, et invite les responsables et les personnes ressources à se présenter.

Le président explique le fonctionnement de l'assemblée, qui se déroulera en deux parties : la première est consacrée à la présentation du projet et aux questions des citoyens, et la seconde, à leurs commentaires et opinions. Les séances sont enregistrées et les enregistrements seront accessibles au public dans le dossier de documentation. De plus, les notes sténographiques des séances seront disponibles sous format écrit pour consultation ou en version électronique sur le site Internet de l'Office. Le président déclare qu'il ne permettra aucune forme de manifestation ni remarque désobligeante et ni propos diffamatoires, et ce, dans le but de favoriser des débats sereins.

À l'invitation du président, les responsables présentent le projet et expliquent le cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit.

Le président annonce que les personnes désirant poser des questions doivent d'abord s'inscrire au registre et qu'elles peuvent maintenant le faire. Un participant peut intervenir plusieurs fois, mais il devra chaque fois se réinscrire.

Le président invite les personnes dans l'ordre d'inscription. Les questions sont adressées au président, qui les dirige au responsable ou aux personnes ressources pouvant y répondre. Le président et les commissaires peuvent poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation.

Le président s'assure que toute question obtienne réponse. Si la réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais, et elle sera versée au dossier de documentation.

Le président met fin à la période de questions quand la liste des personnes inscrites est épuisée et qu'il n'y a pas d'information supplémentaire à obtenir.

Le président invite les citoyens à signifier au secrétariat de l'Office leur intention de présenter une opinion à la commission et les invite à la séance qui entendra les mémoires qui a lieu généralement trois semaines plus tard. Un participant ne peut intervenir qu'une fois pour présenter son opinion.

Le président invite les personnes dans l'ordre convenu au préalable entre les citoyens et le secrétariat de l'Office lors de leur inscription. Après chaque présentation, le président ou les commissaires peuvent poser des questions aux intervenants dans le but d'assurer une bonne compréhension des opinions exprimées.

À la fin de la séance, le président peut, selon les modalités qu'il établit, entendre un représentant du promoteur ou de la Ville qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives.

Une fois les opinions et commentaires entendus, le président déclare que l'assemblée publique est terminée.

## LISTE DES EMPLOYÉS ET COLLABORATEURS EN 2013



### Employés

Louis-Alexandre Cazal  
Luc Doray  
Lizon Levesque  
Faustin Nsabimana  
Jimmy Paquet-Cormier  
Anik Pouliot  
Gilles Vézina

### Collaborateurs

Michel Agnaïeff  
Raphaëlle Aubin  
Estelle Beaudry  
Brunelle-Amélie Bourque  
Richard Brunelle  
José Fernando Diaz  
Stéphanie Espach  
Matthieu Fournier  
Félix Hébert  
Charlotte Horny  
Laurent Maurice Lafontant

Nhat Tan Le  
Christelle Lollier-Théberge  
Liane Mbonyumuvunyi  
Denise Mumporese  
Élise Naud  
Sylvie-Nuria Noguier  
Marc-André Roche  
Ginette Thériault  
Gabrielle Tremblay  
Stéfanie Wells



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

Cours Mont-Royal  
1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec)  
H3A 1X6

Téléphone: 514 872-3568  
Télécopieur: 514 872-2556  
info@ocpm.qc.ca

[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)